

# SÉNAT

1<sup>re</sup> SESSION ORDINAIRE DE 1960-1961

---

Annexe au procès-verbal de la 2<sup>e</sup> séance du 16 décembre 1960.

## RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

*au nom de la Commission des Affaires culturelles (1), à la suite de la mission effectuée par une délégation de cette Commission en vue d'étudier les problèmes actuels posés en Grèce, en Turquie, au Liban et en Jordanie, par l'enseignement du français et les questions culturelles intéressant la France et ces pays.*

Par MM. Louis GROS, Georges LAMOUSSE, Vincent DELPUECH, Jacques BAUMEL, Charles DURAND et Claude MONT,

Sénateurs.

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Louis Gros, président ; Georges Lamousse, Vincent Delpuech, René Tinant, vice-présidents ; Robert Chevalier, Claudius Delorme, Mohamed Kamil, secrétaires ; Mohamed Saïd Abdellatif, Al Sid Cheikh Cheikh, Jean de Bagneux, Jacques Baumel, Mohamed Belabed, Mouâaouia Bencherif, Marcel Bertrand, Jacques Boisrond, Jacques Bordeneuve, Florian Bruyas, Georges Cogniot, Gérard Coppenrath, André Cornu, Mme Suzanne Crémieux, MM. Georges Dardel, René Dubois, Charles Durand, Jules Emaille, Yves Estève, Jacques Faggianelli, Charles Fruh, Roger Garaudy, Djilali Hakiki, Alfred Isautier, Louis Jung, Henri Lafleur, Adrien Laplace, Fernand Malé, Jacques de Maupeou, Mohamed el Messaoud Mokrane, Claude Mont, Menad Mustapha, Paul Pauly, Henri Paumelle, Lucien Perdereau, Gustave Philippon, Alain Poher, Georges Rougeron, François Schleiter, Paul Symphor, Edgar Tailhades, Maurice Vérillon, Etienne Viallanes, Paul Wach.

## SOMMAIRE

---

### **Avant-propos.**

- I. — Composition de la délégation.
- II. — Itinéraire et personnalités rencontrées.

### **Introduction.**

#### **CHAPITRE I<sup>er</sup>. — La Grèce.**

- I. — La situation culturelle.
- II. — Les activités culturelles.
  - A. — Les établissements français et les visites :
    - 1° Athènes.
    - 2° Salonique.
  - B. — Les activités annexes.
- III. — L'enseignement aux jeunes Français.

#### **CHAPITRE II. — La Turquie.**

- I. — La situation culturelle.
- II. — Les activités culturelles.
- III. — L'enseignement aux jeunes Français.

#### **CHAPITRE III. — Le Liban.**

- I. — La situation culturelle.
- II. — Les activités culturelles.
  - A. — Les établissements français et les visites.
  - B. — Les activités annexes.
- III. — L'enseignement aux jeunes Français.

#### **CHAPITRE IV. — La Jordanie.**

### **Conclusions.**

- I. — Constatations générales.
  - II. — Points particuliers.
  - III. — Perspectives d'avenir.
-

## AVANT-PROPOS

### I. — Composition de la délégation.

MM. Louis GROS, Président de la Commission, sénateur représentant les Français établis hors de France ;

Georges LAMOUSSE, Vice-Président, sénateur de la Haute-Vienne ;

Vincent DELPUECH, Vice-Président, sénateur des Bouches-du-Rhône ;

Jacques BAUMEL, sénateur de la Seine ;

Charles DURAND, sénateur du Cher ;

Claude MONT, sénateur de la Loire.

La délégation était accompagnée de Mme RÉGUER, administrateur adjoint au Sénat.

### II. — Itinéraire et personnalités rencontrées.

#### A. — LA GRECE

*Mardi 11 octobre 1960.*

12 heures. — Décollage d'Orly ;

18 heures. — Arrivée à Athènes.

La délégation est accueillie à l'aérodrome par S. E. M. de Girard de Charbonnière, Ambassadeur de France, M. Gueury, Conseiller culturel, M. Charrier, Attaché culturel et les représentants des autorités grecques.

*ATHÈNES. — Mercredi 12 octobre 1960.*

La matinée est consacrée à une séance de travail à l'Ambassade.

L'après-midi à des visites d'établissements :

Ecole française ;

Institut français d'Athènes.

La soirée, à la réception de personnalités grecques du groupe d'amitié franco-hellénique et de la colonie française.

*Jeudi 13 octobre 1960.*

Dans la matinée, la délégation fait une visite à M. Rodopoulos, Président de la Chambre, et à M. Averoff, Ministre des Affaires étrangères.

Elle assiste ensuite à la réception des membres de l'Ecole française et de la Mission universitaire par M. l'Ambassadeur de Girard de Charbonnière.

Dans l'après-midi, la délégation fait une visite à M. Voyadjis, Ministre de l'Education nationale.

*Vendredi 14 octobre 1960.*

Dans la matinée, visite de l'Institut Pasteur et d'établissements d'enseignement religieux.

Après un déjeuner, présidé par Mme la Présidente du groupe d'amitié parlementaire helléno-français, la délégation part pour Salonique où elle arrive à 20 heures. Elle y est accueillie par M. Bountant, Consul général de France, et M. Pereiron, Vice-Consul.

*SALONIQUE. — Samedi 15 octobre 1960.*

Dans la matinée, visite d'établissements d'enseignement gréco-français, tenus par les religieux.

Visite aux autorités helléniques :

— M. le Ministre de la Grèce du Nord ;

— M. le Maire de Salonique ;

— M. le Recteur de l'Université.

L'après-midi, visite au cimetière français de Zeitenlick.

Dans la soirée, visite du Centre culturel de la Mission laïque et du Lycée français.

*Dimanche 16 octobre 1960.*

La délégation est retournée à Athènes d'où elle est repartie, le lundi, pour Istanbul.

## B. — LA TURQUIE

*ISTANBUL. — Lundi 17 octobre 1960.*

A 19 heures, la délégation est accueillie par M. Guy Monod, Consul général de France, et M. Penard, Attaché culturel.

*Mardi 18 octobre 1960.*

Dans la matinée, visite à M. le Professeur Vahit Turan, Directeur de l'Instruction publique à Istanbul ; du Centre culturel et des cours français.

Après-midi : visite de l'Hôpital français ;

Rencontre chez M. le Consul général de hautes personnalités turques de l'Enseignement d'Istanbul :

- M. le Professeur Vahit Turan, Directeur de l'Instruction publique ;
- M. Ali Teoman, Directeur du lycée de Galatasaray ;
- M. le Professeur Sidik Sami Onar, Recteur de l'Université d'Istanbul ;
- M. le Professeur Fokret Narter, Recteur de l'Université technique,

En présence de :

- M. Beis, Conseiller culturel à Ankara ;
- M. Penard, Attaché culturel à Istanbul ;
- M. le Professeur Crozat, délégué des Français et professeur à la Faculté de Droit à Istanbul ;
- M. le Révérend-Père Deymier, Président de l'Association des religieux français d'Istanbul ;
- M. Vouzelaud, Préfet des études au lycée de Galatasaray.

*Mercredi 19 octobre 1960.*

Rencontre des Directeurs des Etablissements religieux d'enseignement et départ pour Beyrouth.

## C. — LE LIBAN

*Mercredi 19 octobre 1960.*

A 19 heures, la Délégation est accueillie, à l'aérodrome de Beyrouth, par M. Fouad Naffah, Député de Jounieh, représentant le Président de la Chambre, M. Mounif Oueidat du Ministère des Affaires étrangères, M. le Comte de Lipkowski, premier Conseiller de l'Ambassade de France, représentant S. E. M. de Boisseson, M<sup>e</sup> Jean Ferrand, M. Lequiller, Conseiller culturel, M. Homo, Secrétaire général de la Mission culturelle française à Beyrouth.

BEYROUTH. — *Jeudi 20 octobre 1960.*

Dans la matinée, séance de travail à la Mission culturelle.

Visites à M. Sahi Hamade, Président de la Chambre des Députés ;

— à M. Kamal Joublatt, Ministre de l'Education nationale ;

— et à M. Sawaya, Directeur général de ce ministère.

Dans l'après-midi, visite d'établissements d'enseignement : Lycées de la Mission laïque et Collège protestant de jeunes filles.

*Vendredi 21 octobre 1960.*

Dans la matinée, visite à S. E. M. le Président de la République, le Général Fouad Chehab ;

— et à M. Khabil Takkedine, Secrétaire général des Affaires étrangères.

Dans l'après-midi, visite de l'Université Saint-Joseph, de la Maternité française et de l'Hôtel Dieu de France.

*Samedi 22 octobre 1960.*

Dans la matinée, visite du Centre d'études supérieures et du Collège Notre-Dame de Jamhour.

Dans l'après-midi, visite des installations de la Télévision libanaise.

#### D. — LA JORDANIE

JÉRUSALEM. — *Dimanche 23 octobre 1960.*

Dans la matinée, départ pour Jérusalem.

L'après-midi : visite de deux établissements d'enseignement dirigés par les Frères des Ecoles Chrétiennes.

*Lundi 24 octobre 1960.*

Retour à Beyrouth.

Visites d'adieu.

Réception chez S. E. M. de Boisseson, Ambassadeur de France.

*Mardi 25 octobre 1960.*

10 heures. — Décollage de l'aérodrome de Beyrouth.

17 heures. — Arrivée à Orly.

## INTRODUCTION

Votre Commission des Affaires culturelles, consciente de l'importance du rôle des missions culturelles françaises à l'étranger, avait, depuis plusieurs mois, envisagé d'entreprendre dans le monde une série d'enquêtes non seulement sur leur efficacité et leurs besoins, dans les différents domaines de l'enseignement du français, de la diffusion de notre culture et de notre pensée, mais aussi sur la question de l'enseignement aux jeunes Français établis hors de France.

Ces enquêtes devaient être complétées par l'examen de tous les problèmes intéressant notre expansion culturelle et les moyens divers employés pour l'assurer. Ceci explique que la délégation chargée de ces missions d'information ne s'intéressa pas seulement aux formes et aux manifestations officielles et françaises de cette expansion mais à *toutes celles qui assurent le rayonnement de notre culture sans distinction de nationalité ni de confession*. La principale raison qui a présidé au choix des premiers pays visités : Grèce, Turquie, Liban, est leur situation géographique.

Parcouru de courants divers, l'Orient méditerranéen est l'enjeu de concurrences de tous ordres. Il a paru que, traditionnellement ouverts à l'influence française, ces pays constituaient un terrain d'élection pour une enquête conduite sous le double signe de l'efficacité et de la sympathie.

En ce qui concerne la Grèce, considérée à juste titre comme le berceau de la culture, cette étude a semblé particulièrement justifiée et mériter une priorité.

Avant le départ, les contacts pris avec les ambassades de certains pays visités, mais aussi avec les services intéressés des Ministères des Affaires Etrangères et de l'Education Nationale, avaient permis une vue d'ensemble de la situation et, ainsi les meilleures conditions s'offraient à cette enquête.

La délégation fit l'objet, au cours de son voyage, d'un excellent accueil des autorités gouvernementales locales qui, partout, la reçurent avec une cordialité que nous nous plaisons à souligner.

Nos Ambassadeurs et nos agents diplomatiques, nos conseillers et nos attachés culturels surent aménager les visites et le programme de travail avec un souci constant d'allier l'agréable à l'utile, ce dont nous n'avons également qu'à nous louer.

Nous sommes heureux de rendre ici hommage à la compétence et à l'amabilité de tous : ceux qui nous reçurent, ceux qui nous firent visiter leurs établissements et connaître leurs réalisations, ceux, enfin, qui, sous quelque forme que ce soit, collaborèrent à nos travaux.

Le présent rapport s'établira selon le circuit du voyage. Pour chaque pays seront exposés, après l'examen général de la situation culturelle, d'une part, le problème de l'enseignement aux jeunes Français, d'autre part, celui de la diffusion de la langue et de la culture françaises sous toutes ses formes. Une large part sera faite à la description des établissements visités, qui prouvera l'œuvre immense réalisée.

Dans la conclusion seront soulignés les points communs à toutes ces enquêtes, mais des constatations qui auront été faites devra, obligatoirement, être tiré un programme d'action pour l'avenir :

- les erreurs devront être corrigées ;
- les difficultés aplanies ;
- les bonnes volontés aidées.

Tel aura été le but de cette mission.

Puisse-t-elle avoir fait œuvre utile et montré, s'il en était besoin, à ceux qui ont la lourde tâche du rayonnement de notre culture à l'étranger, que l'appui des Pouvoirs publics leur est acquis.



## CHAPITRE I<sup>er</sup>

### LA GRECE

#### I. — Situation culturelle.

En ce qui concerne la position de la langue française et le rayonnement de notre culture, nous nous plaisons à souligner que nous bénéficions, dans ce pays, d'une situation privilégiée qui tient :

1° A l'amitié franco-grecque indiscutable qui est de longue date, et que votre délégation a pu apprécier par de nombreuses manifestations ;

2° A ce que la Grèce est un petit pays d'accès et de pénétration faciles ;

3° A la faveur toute particulière de la langue française, qui est la langue véhiculaire dans tout le Moyen-Orient.

Si le phénomène général de l'abandon de notre langue est moins marqué en Grèce que dans certains autres pays, il ne faut pas, pour autant, méconnaître la concurrence de l'anglais.

Malgré tout, l'anglais n'étant pas considéré comme langue de culture mais comme langue pratique, le français conserve la primauté, concurremment avec l'allemand.

Il existe un nombre important de Grecs de formation allemande et qui sont, cependant, également de culture française.

Donc, la situation est bonne, mais il faut être vigilant.

L'usage du français a une tendance à être réservé à un certain milieu social et dans les couches populaires la pratique est moins grande ; elle est presque inexistante chez les jeunes générations des milieux modestes.

## II. — Les activités culturelles.

### A) LES ETABLISSEMENTS FRANÇAIS ET LES VISITES

La visite de votre délégation en Grèce a porté sur deux grandes villes : Athènes et Salonique. Ce compte rendu et les descriptions seront faits dans l'ordre des visites.

#### 1° ATHENES

##### INSTITUT FRANÇAIS D'ATHÈNES

L'Institut français d'Athènes a été fondé en 1907, dans le cadre de l'Ecole française d'Archéologie.

Ce fut d'abord une petite école primaire, devenue ensuite Institut supérieur d'études françaises.

Quelques données historiques nous paraissent utiles à rappeler :

Si l'idée d'enseigner la langue française à Athènes remonte à Chateaubriand, c'est sous le règne de Louis-Philippe en 1846, que fut créée l'Ecole française d'Athènes, avec la double mission :

— d'étudier la Grèce antique et moderne et d'apprendre le grec moderne ;

— d'être un foyer de culture française.

En 1852, l'Ecole devient essentiellement une Ecole d'Archéologie.

En 1907, la petite école se transforme en un Institut de langue et de civilisation françaises.

Fermé durant la Grande Guerre, l'Institut rouvre ses portes en 1917-1918. En 1924, il fonctionne avec quatre professeurs et 400 élèves.

En 1960, l'Institut et ses 32 annexes (12 à Athènes, 20 en province) comptent : 23 professeurs français, 180 professeurs grecs, et il accueille 12.500 élèves (150 en 1915) répartis ainsi : 8.000 environ à Athènes ; 4.500 environ dans les annexes de province.

Trois Centres de Recherches (Centres d'Etude d'Asie-Mineure, Archives Musicales de Folklore, Centre de Bibliographie hellénique) fonctionnent dans le cadre de l'Institut.

### *Etudes.*

Les études pour l'enseignement du français et de la littérature s'évalent sur sept années. Elles commencent par les cours de débutants (enfants, adolescents ou adultes) et vont jusqu'au Cours supérieur du niveau de la première de lycée français.

Un cours spécial de deux années prépare au diplôme de professeurs de français, à la propédeutique et à la licence ès-Lettres.

Il existe également des classes terminales du Baccalauréat français : seconde et première, Philosophie, Mathématiques élémentaires et Sciences expérimentales.

Des cours primaires et secondaires privés sont également organisés qui s'achèvent dans les classes supérieures de lycée.

Les cours primaires ont été créés il y a environ douze ans.

Les cours secondaires sont de date plus récente.

Les programmes sont ceux des écoles et lycées français.

Des activités culturelles annexes viennent s'ajouter à cette mission d'enseignement. Nous devons signaler les conférences en français et en grec, les concerts, les expositions françaises et grecques. Une large part est faite aussi aux publications.

### *Budget de l'Institut.*

La Direction générale des Affaires Culturelles et Techniques du Ministère des Affaires Etrangères assure :

1° Les traitements des vingt-trois professeurs français de la mission universitaire, dont quatre partagent leur temps avec la section française de l'Université d'Athènes ;

2° Une subvention de fonctionnement.

### L'ECOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES

L'École française d'Athènes, créée en 1846, est de loin la doyenne des institutions étrangères en Grèce. Elle est placée sous le patronage scientifique de l'Académie des Inscriptions et Belles lettres.

A sa fondation, l'Ecole recevait comme personnels ordinaires des agrégés des classes d'humanités, d'histoire ou de philosophie, mais à partir de 1874, on renonça à ce privilège accordé « aux premiers agrégés des classes supérieures » et le recrutement se fit au concours.

L'activité de l'Ecole s'exerce, en principe, sur tout le domaine hellénique, dans l'espace et dans le temps. Dans l'espace, les limitations sont dès l'origine, d'ordre politique : l'Egypte, l'Afrique du Nord, l'Italie lui échappent et l'intérêt se porte davantage vers l'empire ottoman : Macédoine et Thrace. Peu à peu, cependant, la carte du Proche-Orient se transforme, la Grèce s'agrandit, l'empire ottoman se disloque et depuis les guerres de 1912-1922, le domaine propre de l'Ecole française d'Athènes se confond avec le territoire de l'Etat grec.

L'Ecole, construite sur un terrain offert par le Gouvernement grec « comme témoignage de l'amitié qui unit les deux nations », compte huit archéologues français (un directeur, un secrétaire général, six membres).

Depuis le début du xx<sup>e</sup> siècle fonctionne une section étrangère qui comprend régulièrement deux Belges et, de façon sporadique, un ou deux chercheurs appartenant à des pays qui n'ont pas d'Institut permanent à Athènes.

Deux ou trois architectes, deux ou trois auxiliaires scientifiques, des collaborateurs techniques, d'anciens membres revenant en mission de quelques mois ou de quelques semaines, complètent cette équipe.

Le travail consiste essentiellement dans les fouilles et les publications. Les fouilles sont limitées par les autorisations du Gouvernement grec, mais aussi par les crédits.

On compte environ trois chantiers par an. Deux chantiers très importants ont pu être ouverts grâce à des circonstances exceptionnelles :

— à la fin du xix<sup>e</sup> siècle, vers 1890, à Delphes, grâce à un vote massif du Parlement français ;

— à Delos, au début du xx<sup>e</sup> siècle, grâce à un généreux donateur, le Duc de Loubat.

Mais le point d'aboutissement de ces recherches est dans le travail de publication.

*Le Bulletin de correspondance hellénique*, qui en est au 83<sup>e</sup> tome, imprime des articles de fond dont la plupart font connaître des documents inédits. Il compte parmi ses collaborateurs des savants étrangers, grecs naturellement mais aussi anglais, américains, italiens, et il présente chaque année dans une « chronique des fouilles » les découvertes effectuées sur le territoire grec non seulement par l'Ecole française mais aussi par les autres Instituts étrangers et par les services grecs.

Les thèses principales des anciens membres de l'Ecole sont publiées depuis 1877 dans la *Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome*, qui en est au 192<sup>e</sup> volume.

Les résultats proprement dits des fouilles font l'objet de publications isolées. Mais, en plus des attributions traditionnelles et classiques, notons également des activités annexes de l'Ecole.

Les professeurs qui représentent l'Université dans sa forme française assurent l'enseignement du français et font passer le baccalauréat français, ainsi que les écrits de licence.

Des conférences complètent ces activités. Elles se présentent sous forme de comptes rendus faits généralement en présence du Roi de Grèce et d'un nombreux public.

#### INSTITUT PASTEUR D'ATHÈNES

L'Institut a été fondé en 1920, à la demande du Gouvernement hellénique, en exécution de la donation de Sir Basil Zaharof.

Les statuts approuvés par décret royal en 1919 et modifiés en 1936, en font un établissement de droit privé analogue à l'Institut Pasteur de Paris.

Son Conseil d'administration comprend six membres hellènes, dont le président et le vice-président, et cinq membres français dont le Directeur de l'Institut, désigné par l'Institut Pasteur de Paris.

Le personnel scientifique, outre le Directeur, comprend quatre médecins spécialisés, deux biochimistes. Le personnel technique comprend six préparateurs et quatre aides-préparateurs. Le personnel des services généraux compte onze agents ; le personnel administratif, deux secrétaires et un comptable.

### *Activités de l'Institut.*

La recherche constitue l'activité primordiale de l'Institut : étude des fermentations, recherches sur les maladies qui ne sont pas étudiées ailleurs en Grèce (toxoplasmose, botulisme), recherches sur les maladies à virus, contribution sur l'étude du vaccin B. C. G.

L'Institut collabore régulièrement avec les hôpitaux civils et militaires français qui le consultent.

Des contacts sont constamment maintenus avec les médecins, vétérinaires, stomatologistes grecs, ayant fait leurs études en France, et les Facultés de médecine et de sciences de Grèce.

### *Ressources financières.*

En vertu de la convention signée entre le Ministère grec des Affaires étrangères et l'Institut Pasteur de Paris, le Gouvernement hellénique verse une subvention annuelle à l'Institut d'Athènes de 1.500.000 drachmes, soit environ 255.000 NF.

Pour alléger les difficultés financières d'Athènes, l'Institut Pasteur de Paris avait accepté, en 1936, de prendre à sa charge le traitement du directeur auquel venait s'ajouter une indemnité du Ministère des Affaires étrangères. Depuis juillet 1959, les prestations du Directeur sont intégralement à la charge du Ministère des Affaires étrangères, au titre de la coopération technique et la quote-part de l'Institut Pasteur, ainsi libérée, va directement à la caisse de l'Institut Pasteur d'Athènes, soit environ 300.000 drachmes par an ou 50.000 NF.

Les ressources financières de l'Institut d'Athènes comprennent donc essentiellement la subvention grecque et la contribution de l'Institut Pasteur de Paris, soit au total 300.000 NF environ par an.

L'Institut d'Athènes ne comporte aucune activité commerciale : les examens de laboratoires sont gratuits dans leur presque totalité.

La situation financière de l'Institut est donc précaire. Ses ressources sont insuffisantes pour assurer l'entretien convenable des bâtiments, pour rétribuer correctement le personnel technique et, *a fortiori*, pour construire de nouvelles installations.

Grâce à une subvention récente du Ministère des Affaires étrangères, l'Institut Pasteur d'Athènes a pu acquérir un matériel de recherches suffisant.

Dans le domaine des activités annexes, il nous paraît utile de signaler que le Directeur de l'Institut Pasteur d'Athènes a repris, depuis deux ans, les cours à l'école d'hygiène, à la faculté de médecine et dans de grands hôpitaux universitaires. Il participe également à des séries de conférences, notamment à la faculté de médecine de Salonique. Enfin, il est souvent appelé en consultation par des membres des ambassades d'Europe occidentale.

#### SECTION FRANÇAISE DE L'UNIVERSITÉ D'ATHÈNES

La section française de l'Université a été fondée en 1954.

Le décret royal décidant de cette création précise : « la section a pour but de donner aux étudiants hellènes l'occasion d'étudier et de connaître plus à fond la langue et la littérature françaises et plus particulièrement de former des professeurs appelés à enseigner la langue et la littérature françaises dans les établissements de l'enseignement secondaire ».

Cette clause limite le privilège de l'Institut français qui lui revenait d'après l'accord culturel franco-hellénique du 19 décembre 1938.

La section d'études françaises comprend deux chaires de professeurs titulaires :

- une chaire de langue et littérature françaises ;
- une chaire de civilisation française.

Les titulaires de ces deux chaires doivent être docteurs ès-lettres et inscrits sur la liste d'aptitude à l'enseignement supérieur français. Ils disposent chacun de deux assistants agrégés ou licenciés.

Le personnel enseignant de la section comprend six professeurs.

Les études à cette section durent quatre années. Elles sont sanctionnées par un diplôme de fin d'études donné pour l'équivalent d'une licence d'enseignement.

L'admission aux études est conditionnée par un examen d'entrée.

La section comprend environ 120 étudiants répartis sur les quatre années.

## ETABLISSEMENTS RELIGIEUX

Les établissements congréganistes français sont installés en Grèce depuis la seconde moitié du siècle dernier. On en dénombre actuellement vingt-cinq. Ils sont tous d'allégeance catholique et relèvent de huit congrégations différentes, à savoir :

- *congrégations masculines* : 8 établissements, soit :
  - pour les frères maristes : 3 ;
  - pour les frères des écoles chrétiennes : 4 ;
  - pour les Lazaristes : 1 ;
- *congrégations féminines* : 17 établissements, soit :
  - pour les sœurs Saint-Joseph de l'Apparition : 5 ;
  - pour les Ursulines : 4 ;
  - pour les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul : 6 ;
  - pour les sœurs de Saint-Joseph de Lyon : 1 ;
  - pour les sœurs de Notre-Dame de la Compassion : 1.

Géographiquement, ces établissements sont répartis en trois zones distinctes :

- Athènes et ses environs groupent 7 établissements ;
- Salonique : 5 ;
- les Iles : 9.

Quatre autres établissements se trouvent isolés : Cavala, 2 ; Volo, 1 ; Patras, 1.

Ces établissements rassemblent environ 6.500 élèves et pensionnaires, soit 2.200 dans les congrégations masculines et 4.300 dans les congrégations féminines.

Ils fonctionnent soit comme gymnases secondaires grecs privés, soit comme écoles primaires pour les enfants de la minorité catholique. Un petit nombre de ces écoles ne sont que des écoles de langue française.

On y applique les programmes officiels de l'enseignement public local et l'enseignement est donné en grec.

Le personnel est à la fois laïque et religieux.

Il est intéressant de signaler que jusqu'en 1930 — date de la loi dite Papandréou — certains de nos établissements religieux dispensaient un enseignement en français selon les programmes français et assuraient, dans certaines circonstances (avant et pendant la première guerre mondiale pour la mission militaire française), la préparation au baccalauréat français.



Depuis les réformes, nos écoles religieuses continuent à rendre encore de très importants services à la cause de la diffusion du Français en Grèce. Toutes enseignent notre langue au titre de langue étrangère obligatoire et à raison d'au moins 6 heures par semaine, parfois de 8 et 9 heures, alors que les lycées de l'Etat se limitent à un maximum de 3 heures. Toutes, aussi, et ceci est peut-être encore plus important, entretiennent le culte et l'amour de la France dans l'esprit de leurs étudiants.

En effet, ce n'est pas sans une certaine émotion, qu'au cours des visites de ces établissements, votre délégation a pu se rendre compte de l'atmosphère véritablement française qui y règne.

Une grande source de préoccupations pour nos institutions religieuses est le problème financier. Les subventions allouées chaque année par le Gouvernement ne suffisant pas à équilibrer les budgets de fonctionnement, sont loin de permettre les investissements ni même les travaux d'entretien et de réparations indispensables.

Notons, toutefois, que le Ministère des Affaires étrangères a accordé, en 1960, des subventions de caractère exceptionnel.

Il est à souhaiter que cette politique si généreusement amorcée, soit poursuivie dans les années à venir.

L'avenir des institutions religieuses françaises en Grèce semble d'ailleurs assez encourageant.

Sous l'influence de certains facteurs et, en particulier de la concurrence allemande et américaine, certaines d'entre elles envisagent de créer des sections d'études franco-grecques, qui fonctionneraient parallèlement aux gymnases grecs existants. Ces sections, où l'on préparerait tout à la fois les examens de « l'apolitirion » (équivalent de notre baccalauréat) et, par voie d'équivalence, ceux du baccalauréat français, assureraient l'enseignement des disciplines scientifiques dans notre langue et l'enseignement des autres matières inscrites au programme grec, en langue hellénique. Elles contribueraient à former à nos méthodes et à orienter vers les grandes écoles et universités françaises un plus grand nombre d'adolescents hellènes et constitueraient ainsi les embryons d'éventuels lycées franco-grecs, analogues aux lycées gréco-allemands et gréco-américains existants. Cela nous permettrait de faire face à la concurrence étrangère dont nous avons déjà souligné les risques.

Votre délégation, dans le temps limité qui lui était imparti, n'a pu se consacrer à Athènes qu'à une visite rapide de deux de

ces établissements : le *Lycée Léonin de la rue Patissia* et l'*Ecole des Sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition*.

Ces deux établissements, gymnases grecs privés préparant au baccalauréat grec (Apolytirion), dispensent à tous leurs élèves un enseignement renforcé de la langue française à raison d'environ huit heures par semaine (au lieu d'un maximum théorique de trois heures dans les lycées d'Etat).

Les études de français sont sanctionnées par des diplômes divers tels que le certificat d'études primaires, le certificat de langue française (niveau du brevet élémentaire), le certificat littéraire et le brevet littéraire.

Tous ces diplômes sont délivrés par l'Ambassade de France après un examen passé devant une Commission présidée par un membre de l'Ecole française d'Athènes.

Le Lycée Léonin de la rue Patissia a un effectif de 525 élèves.

Le Collège Saint-Joseph de l'Apparition intéresse 941 élèves. Il comprend une section purement française (environ 40 élèves) qui prépare au baccalauréat français.

Le corps professoral comporte :

— des professeurs laïcs grecs : 32 au Lycée Léonin ; 39 au Collège Saint-Joseph ;

— des professeurs religieux : 14 au Lycée Léonin, dont 5 de nationalité française ; 12 au Collège Saint-Joseph, dont 5 de nationalité française. Ces derniers sont plus spécialement chargés de l'enseignement de la langue française.

Ces établissements sont dirigés par un Directeur d'Etudes (appelé gymnasiaque) hellène.

L'aide du Gouvernement français, sous forme de subvention, a été pour 1960 de 16.000 drachmes, soit 2.640 NF pour le Lycée Léonin ; 11.000 drachmes, soit 1.815 NF pour l'Ecole des Sœurs Saint-Joseph de l'Apparition.

Le Lycée Léonin comporte également un autre établissement (rue Sina) ; l'effectif est de 615 élèves.

Les locaux qui abritent ces lycées sont insuffisants, et dans leur importance, et dans leur état d'entretien.

Il est prévu la construction d'un nouvel établissement pour lequel un terrain est déjà acquis et une demande de prêt est présentée à des organismes officiels.

## 2° SALONIQUE

La délégation procéda à quatre visites.

### LYCÉE CALAMARI

Le Lycée Calamari fut le premier établissement visité par votre délégation à Salonique.

Elle ne peut passer sous silence la réception particulière qu'elle y reçut : réception très émouvante, où un groupe de jeunes élèves grecques, après avoir défilé au son de la Marseillaise, drapeaux grec et français en tête, offrit un spectacle de danse se terminant par la récitation du poème d'Edmond Rostand « Le Faucheur Basque ».

C'est en 1893, que l'ancien orphelinat de Filles, primitivement installé à l'hôpital français, fut transféré dans la propriété dite « Calamari » offerte par Mgr Bonetti.

Ce transfert appelait l'ouverture de classes pour les orphelins et que pourraient fréquenter les enfants du quartier.

En 1894, un établissement scolaire fut ouvert comportant des classes primaires et secondaires et une école maternelle très fréquentée.

Une loi de 1931 restreignait l'activité des classes primaires car les « orthodoxes » n'avaient plus le droit de fréquenter des « écoles étrangères » avant le cycle secondaire.

Une transformation s'opéra donc dans l'organisation des classes. Un « gymnase » fut ouvert comprenant une classe, puis deux et, enfin, six au bout de sept ans.

En 1938, l'école comptait 280 élèves répartis entre le primaire (pour les catholiques et les étrangers), le secondaire et les « cours de français » fréquentés par les élèves des écoles d'Etat.

En octobre 1940, l'établissement était fermé. Il est rouvert en 1941, pour recueillir 115 orphelins et orphelines et le nombre des élèves s'élève alors à 600 environ.

En octobre 1944, après la Libération, les classes se réorganisent et le « gymnase » est rouvert.

L'effectif scolaire passe ainsi de 250 à 300 et à 367 pour la dernière rentrée.

Toutes les classes, sauf la dernière, sont dédoublées mais une certaine concurrence se fait, que nous nous devons de signaler (ouverture d'un lycée allemand, de cours d'anglais et d'italien) et l'on a le regret de constater que dans certains gymnases d'Etat, le français est remplacé par l'anglais.

*Etudes :*

L'école assure la préparation au baccalauréat grec ; à un certificat de français délivré par le Consulat général ; au brevet d'études littéraires que font passer les professeurs de l'Ecole française d'Athènes.

Les résultats sont éloquents : on enregistre la délivrance de 46 diplômes de baccalauréat, 33 certificats, 10 brevets d'études littéraires.

Le corps enseignant comprend des professeurs licenciés grecs pour les matières d'enseignement général.

Des religieuses assurent l'enseignement du français, du dessin, de la couture et de l'économie domestique.

*Budget :*

Les ressources sont constituées par les droits payés par les élèves.

#### ECOLE GRÉCO-FRANÇAISE SAINT-VINCENT

L'Ecole a été fondée en 1855, par les Sœurs des Filles de la Charité, et fonctionne comme école française jusqu'en 1930.

Une loi de 1930 ayant modifié le programme, des cours de langue grecque furent obligatoirement donnés et l'enseignement fut ainsi réparti :

1. — Une école primaire.
2. — Une école secondaire ou gymnase.
3. — Des cours de français.

L'école fonctionne selon les lois de l'Etat grec, et le gymnase est confié à un directeur grec. Le nombre des élèves est d'environ 550.

La visite de ce dernier établissement scolaire a été complétée par celle de l'hôpital français Saint-Paul, rattaché à l'Ecole des Filles de la Charité.

L'hôpital est installé dans un bâtiment modeste, que le dévouement de tous maintient dans des conditions remarquables de fonctionnement.

Il peut recevoir 50 malades environ, en médecine générale et en chirurgie. Il accueille les malades payants mais aussi gratuits, cela va sans dire.

Un dispensaire y est annexé : 100 à 200 malades y viennent pour consultation chaque jour. Les consultations sont payantes ou gratuites selon les cas, mais les soins sont gratuits.

Les médecins et chirurgiens de toutes spécialités y exercent. Il nous est agréable de préciser que le premier chirurgien est professeur agrégé de la Faculté de Paris.

Par contre, il nous a fallu faire une pénible constatation : le Gouvernement français qui, jusqu'en 1956, donnait une petite subvention de 12.000 drachmes, a supprimé cette aide.

Votre délégation, qui n'a pu connaître sur place les raisons exactes de cette décision, a le projet de faire une enquête sur cette situation.

Il est, en effet, inutile d'insister sur ce regrettable état de choses, qui compromet notre œuvre de rayonnement.

#### COLLÈGE DE LA SALLE

Fondé en 1888, le Collège n'a jamais interrompu ses cours, malgré les vicissitudes nationales et internationales. Durant la première guerre mondiale, il a recueilli les officiers et soldats du front d'Orient. Durant la seconde guerre, et pendant l'occupation, les cours ont continué dans des locaux de fortune.

Les élèves (au total environ 510) sont répartis en quatre catégories :

1. — Elèves des classes primaires, environ 40.
2. — Elèves qui font leurs études dans des établissements de la ville et suivent les cours dans le collège à raison de 8 heures par semaine, 230.
3. — Elèves du gymnase, au nombre de 220, qui étudient le français et le grec.
4. — Enfin, un petit groupe d'adultes : employés de banque, avocats, qui désirent parfaire leurs connaissances en français, 20.

### *Etudes :*

L'enseignement du français est réparti sur sept années. A la fin de la sixième année est délivré un certificat de français. Une ou deux années plus tard, les élèves peuvent se présenter aux examens en vue d'obtenir un diplôme de fin d'études de français.

### *Corps professoral :*

Le corps professoral français comprend : 5 Frères français ; 5 Frères grecs ; 2 professeurs civils : un Grec, un Polonais, 20 professeurs civils grecs.

### *Ressources :*

En dehors des droits, les ressources du collège sont complétées par l'aide privée et une subvention du Gouvernement français.

## LE LYCÉE FRANÇAIS

Fondé en 1906, le lycée a fonctionné jusqu'à la dernière guerre mondiale comme un lycée de plein exercice, préparant au baccalauréat français.

Fermé pendant la guerre, il a rouvert en 1946 avec la structure et l'organisation d'un Institut.

L'enseignement y est donné sous forme de cours :

I. — Cours de langue et de littérature françaises aux élèves des gymnases grecs et aux étudiants.

Les élèves sont admis à partir de dix ans dans un premier cours baptisé « cours d'initiation » (75 en 1960). Ils passent ensuite dans un « cours préparatoire » (87), puis dans un « cours élémentaire » (96).

Après ces trois années, qu'on pourrait appeler un premier degré, les élèves passent dans le second degré qui groupe cinq années de cours :

a) Trois années communes : cours I, cours II, cours III, qui groupent environ 300 élèves ;

b) A l'entrée du cours IV, une option est offerte entre :

— cours IV et V pratiques, pour les élèves se préparant plus spécialement aux carrières commerciales, industrielles, juridiques et scientifiques, sanctionnés par un diplôme d'études pratiques délivré par la Mission laïque française ;

— cours IV et V littéraires, destinés en particulier aux futurs étudiants de la section française de l'Université, sanctionnés par un diplôme d'études littéraires, également délivré par la Mission laïque française.

Dans ces premiers cours, l'effectif pour la présente année scolaire est de 721 (462 filles ; 259 garçons).

## II. — Cours du soir pour adultes.

En un cycle de 3 années (3 heures par semaine).

Les effectifs sont de 25 femmes et 14 hommes.

## III. — Enseignement aux futurs instituteurs et institutrices.

Les professeurs du lycée assurent également un cours destiné aux 150 jeunes étudiants de l'Académie Pédagogique (Ecole Normale d'Instituteurs).

Ce cours comprend, à la Faculté des Lettres, un cours public de littérature ou de civilisation française réparti sur quatre années au terme desquelles est délivré un diplôme de la Section française, qui permet à ses titulaires d'être nommés professeurs de français dans les lycées grecs.

IV. — Enseignement aux étudiants : des cours élémentaires de français sont donnés à l'Université, et notamment :

— à la section anglaise ;

— à la Faculté vétérinaire ;

— à la Faculté polytechnique.

A cette mission d'enseignement pur, il faut ajouter, en soulignant leur efficacité, les activités culturelles de la Mission Laïque.

Ces activités se présentent sous forme de conférences hebdomadaires, données par le Directeur et les Professeurs du Centre culturel, des personnalités universitaires locales, et des conférenciers et professeurs français de passage ;

— De présentation de films et d'auditions de disques. A ce sujet, il nous paraît utile de signaler l'extrême urgence de renouveler le matériel de projection et de constituer une discothèque propre au Centre ;

Une bibliothèque, ouverte aux élèves et à des abonnés français, offre une salle de lecture insuffisamment grande avec un choix de livres encore trop restreint. Pourtant, 150 lecteurs environ la fréquentent journellement.

B) LES ACTIVITES ANNEXES

PRESSE

En ce qui concerne la diffusion de la presse et du livre, les statistiques permettent de faire le point.

Pour l'année 1959, la valeur des exportations françaises de livres, périodiques et journaux, s'est élevée à la somme de 158 millions 103.650 anciens francs dont 52 millions environ de périodiques. Les exportations de livres représenteraient donc la différence.

Il est intéressant de noter que la France est le plus important fournisseur de la Grèce en livres, périodiques et journaux et que cette avance s'est accrue, ainsi qu'il ressort des chiffres suivants :

	1958 (dollars).	1959 (dollars).
France .....	280.000	322.500
Etats-Unis d'Amérique .....	211.200	198.000
Allemagne Occidentale .....	155.400	188.800
Royaume-Uni .....	185.700	227.000
Italie .....	»	35.000

Pourtant, nous devons souligner que les prix de vente de nos publications sont élevés en raison surtout du prix des transports et qu'ils dépassent ceux des journaux étrangers, en particulier anglais.

Cette concurrence, à laquelle nous faisons face pour le moment, ne doit cependant pas nous empêcher d'être vigilants. Cette compétition commerciale pourrait rapidement devenir difficile à soutenir compte tenu des efforts de l'étranger. Le problème du prix des transports en constitue un élément essentiel : de même qu'il intervient par des subventions pour faciliter les exportations productrices de devises étrangères, le Gouvernement se doit de supprimer cette entrave du prix des transports affectant les exportations de la presse. Il ne faut pas oublier que ces exportations rapportent à l'économie nationale pour plus de 70 millions de nouveaux francs en devises étrangères et qu'elles constituent une source d'autant plus profitable qu'elles ne nécessitent qu'une utilisation limitée de matières premières.



### III. — L'enseignement aux jeunes Français.

En ce qui concerne l'enseignement à nos jeunes compatriotes, il n'y a pas de problème jusqu'à présent. La colonie française étant peu nombreuse, l'Institut français y suffit.

Un aspect cependant n'a pas été réglé : celui de la gratuité. L'enseignement reste payant en général ; il n'y a pas de bourses pour les jeunes Français, sauf de rares exceptions qui intéressent des indigents.

Il existe, cependant, quelques cas isolés d'enfants de familles modestes, pour lesquels rien ne peut être fait en l'état actuel de la réglementation. Ceci est regrettable et mériterait d'être réformé, dans le cadre de l'extension du principe de la gratuité aux jeunes Français établis hors de France, ainsi que le dernier Conseil supérieur des Français de l'étranger en a émis le vœu.

Dans les années qui viennent, il est à prévoir cependant un afflux de population scolaire qui suivra l'implantation de nouvelles entreprises économiques, comme Pechiney et d'autres. Il est permis de penser que la situation pourra être réglée à Athènes, où l'Institut français dispose de locaux et de personnel ; en dehors des villes, les entreprises devront collaborer avec les autorités officielles pour ouvrir des classes et recruter des maîtres. Le problème de la gratuité se posera également.

## CHAPITRE II

### LA TURQUIE

#### I. — Situation culturelle.

Il est regrettable de constater que la situation de la France en Turquie s'est dégradée depuis un demi-siècle.

Il y a cinquante ans, tous les Turcs cultivés, c'est-à-dire la société de Constantinople et de Smyrne, parlaient français, seule langue étrangère pratiquement enseignée dans les établissements scolaires. 113 écoles françaises recevaient environ 20 % de la population scolaire et près de la moitié des étudiants turcs envoyés à l'étranger poursuivaient leurs études en France. Constantinople comptait trois théâtres et huit quotidiens français. Actuellement, les Collèges et Lycées de langue française groupent 5.000 des 400.000 élèves de l'enseignement secondaire turc (contre 25.000 pour les établissements américains et anglais). Trois élèves étudient l'anglais pour un qui apprend le français et 5 % des étudiants turcs résidant à l'étranger sont en France contre 50 % en Allemagne et 30 % aux Etats-Unis.

Les causes de ce déclin sont multiples :

— d'abord le développement de l'instruction primaire et secondaire en Turquie ; ensuite la concurrence allemande et anglaise de l'entre deux guerres, et américaine au lendemain de la deuxième guerre mondiale.

Toutefois, si dans cette évolution, les Turcs ont leur bonne part, cette situation ne les laisse pas indifférents. Ils la regrettent et nous feraient volontiers grief de nous en accommoder, voire de dédaigner la Turquie. Pourtant chaque fois que nous consentons un effort, il est payant et le résultat est obtenu presque immédiatement. Nos Centres culturels refusent des élèves, les Collèges et Lycées de langue française également et, même parmi ceux qui ignorent notre langue, les candidats à des stages d'études en France se comptent chaque année par centaines. Il est donc encore possible d'arrêter le recul, voire de reprendre certaines positions, mais ceci seulement aussi longtemps que les générations qui parlent français ou qui ont beaucoup entendu parler de notre pays occupe-

ront des postes de responsabilité : nous disposons donc tout au plus de dix à quinze ans.

Il ne faut pas se leurrer sur les difficultés d'une telle entreprise.

Aux yeux des Turcs, les grandes puissances sont, dans le domaine culturel, les demandeurs et leur jeu est de les mettre en concurrence.

En outre, la législation sur les établissements scolaires est rigoureuse et légalement il n'existe pas d'école étrangère en Turquie ; la situation est la suivante :

— l'enseignement primaire est nationalisé et seules sont tolérées les quelques institutions créées dans le cadre des Ambassades pour l'usage exclusif des enfants des étrangers non résidents ;

— les enseignements moyens et secondaires sont dispensés, d'une part, dans des établissements d'Etat turcs dont certains utilisent partiellement une langue étrangère (le premier établissement de ce type a été le lycée Galatasaray ; il y en a huit autres actuellement qui utilisent l'anglais et un qui utilise l'allemand) et, d'autre part, dans des écoles privées de régime turc dont le sous-directeur est obligatoirement turc et qui sont contrôlées par une direction spéciale du Ministère de l'Education Nationale ;

— l'enseignement supérieur ne peut être donné que dans des Universités turques où les professeurs étrangers engagés n'exercent qu'en vertu de contrats annuels renouvelables, autorisés par décret présenté en Conseil des Ministres ;

— les établissements culturels étrangers n'ont aucun statut, aucune loi ne prévoit leur existence et ils sont déclarés aux autorités préfectorales et soumis, de ce fait, au contrôle des services départementaux.

## II. — Les activités culturelles.

L'accord culturel conclu entre la Turquie et la France, pour cinq ans, en 1953 a été tacitement reconduit en 1958.

I. — Dans ce cadre, un effort certain a été accompli ; nous disposons de trois centres culturels.

En 1954, a été créé le Centre culturel français d'Ankara qui doit prochainement être installé dans un nouveau bâtiment construit par les soins du Gouvernement français.

Il compte 1.300 élèves et emploie trois professeurs détachés et quatre professeurs recrutés sur place.

En 1955, a été créé le Centre d'Izmir, qui compte 300 élèves et emploie deux professeurs détachés et deux recrutés sur place.

En 1957, le Centre d'Istanbul a été réorganisé. Il groupe 1.300 élèves pour un professeur détaché et six professeurs de la mission universitaire.

II. — En ce qui concerne les établissements d'enseignement proprement dits utilisant des professeurs français régulièrement détachés (30) et partiellement rémunérés par la Direction Générale des Affaires Culturelles et Techniques du Quai d'Orsay, signalons :

— *le lycée Galatasaray*, premier lycée impérial ottoman, fondé en 1868, sur le modèle français.

Un double enseignement français et turc y est donné.

Les réformes intervenues depuis 1925 ont réduit la part des études françaises et le niveau des connaissances s'en est sérieusement ressenti. Une réforme est en cours.

L'effectif scolaire est d'environ 1.400 élèves, dont 800 internes.

L'administration de l'établissement est entièrement turque et les professeurs français sont liés à elle par un contrat passé à l'Ambassade de Turquie à Paris. Un préfet des études coopère, en fait, avec la direction pour tous les problèmes pédagogiques.

— *les établissements religieux d'enseignement* gérés par des congrégations françaises, qui sont, pour le Gouvernement turc, des écoles privées de régime turc. Le directeur étranger ne peut rien faire sans le contreseing d'un sous-directeur turc nommé par le Ministère de l'Education Nationale.

Les programmes d'enseignement sont analogues à ceux du lycée Galatasaray (18 à 20 heures en français contre 12 heures en turc).

Ils groupent environ 4.000 à 4.500 élèves répartis entre :

— le lycée Saint-Benoît, tenu par les Lazaristes ; le lycée Saint-Joseph, tenu par les Frères des Ecoles Chrétiennes ;

— le lycée Notre-Dame de Sion, tenu par les Sœurs de Notre-Dame de Sion ;

— les collèges Saint-Michel et Saint-Joseph, tenus par les Frères des Ecoles Chrétiennes ;

— les collèges Saint-Benoît-Providence et Sainte-Pulchérie, tenus par les Filles de la Charité.

Ces établissements comptent 320 professeurs, dont 92 Français parmi lesquels 73 Religieux.

— *les universités et instituts pédagogiques supérieurs turcs :*

a) qui confient à des professeurs français certaines chaires : à Istanbul, les chaires de Droit international, de dynamique thermique et de français. Cette dernière chaire, il est regrettable de le constater, étant dépourvue de titulaire ; à Ankara, une chaire de français et une chaire de psychopédagogie ;

b) qui utilisent des lecteurs français : Université d'Istanbul ; Institut pédagogique de Capa ; Université d'Ankara ; Institut pédagogique de Gazi ; Université d'Erzérum.

III. — Enfin, d'autres établissements sont subventionnés ou aidés à divers titres par la Direction Générale des Affaires Culturelles et Techniques du Ministère des Affaires étrangères.

a) Les écoles privées installées dans le cadre de l'Ambassade pour les colonies française et diplomatique. Ce sont : à Istanbul, les cours primaires et secondaires du Centre Culturel ; à Ankara, l'école primaire de l'Ambassade ;

b) Deux institutions d'enseignement privées : l'école Notre-Dame de Lourdes à Istanbul et l'école de l'Alliance israélite à Izmir ;

c) Les établissements hospitaliers : l'Hôpital Pasteur d'Istanbul, qui compte 600 lits ; l'Hospice des Petites Sœurs des Pauvres d'Istanbul, Notre-Dame de la Paix, spécialisé en psychiatrie ; l'Hôpital Jérémia, qui comprend un dispensaire et un asile de vieillards ; le Dispensaire de la Miséricorde ; l'Hôpital français d'Izmir, qui comprend également 600 lits ;

d) Les associations culturelles turco-françaises. A Ankara, l'Association Turquie-France ; l'Association franco-turque d'Ingénieurs à Istanbul ; l'Association culturelle franco-turque ; le Club turco-français d'échanges, à Izmir ; l'Association turco-française.

Le Centre organise, pour la région d'Istanbul, des concours de bourses offertes par le Gouvernement français. Il assure pour la Turquie et, éventuellement, pour les pays voisins (Roumanie, Bulgarie), les examens français : B. E. P. C., Baccalauréat, épreuves écrites des Agrégations et des C. A. P. E. S.

Il est enfin chargé de la liaison avec les deux universités locales (université classique et université technique), l'Institut pédagogique de Capa, le lycée Galatasaray, les collèges religieux d'origine française, la plupart des établissements turcs d'enseignement, la presse, la radiodiffusion et les services culturels des pays étrangers.

Dans le cadre du Centre fonctionne également un Club turco-français d'échanges culturels.

Le tableau ci-dessous résume ces différentes activités.

	NOMBRE d'établissements.	NOMBRE d'enseignants « détachés ».	NOMBRE d'enseignants recrutés sur place.	NOMBRE d'élèves.
1° Centres Culturels :				
— Centre Culturel d'Ankara (avec laboratoire audio-visuel) . . . . .				
— Centre Culturel d'Istanbul . . . . .				
— Centre Culturel d'Izmir . . . . .				
— Association franco-turque d'Ankara . . . . .	3	12	25	
— Association franco-turque d'Istanbul . . . . .				
— Cours de français dans les villes de province . . . . .				
2° Instituts ou missions de recherche :				
— Institut Français d'Archéologie d'Istanbul . . . . .	1	2		
— Mission de fouilles à Xanthos et Claros . . . . .		archéologues.		
3° Etablissements d'enseignement :				
Collège St-Michel des Frères des Ecoles Chrétiennes à Istanbul . . . . .				
Collège St-Joseph des Frères des Ecoles Chrétiennes à Kadıköy (Istanbul . . . . .				
Collège St-Joseph des Frères des Ecoles Chrétiennes à Izmir . . . . .	10	4		
Collège St-Benoît des Lazaristes à Istanbul . . . . .				
Institut Notre-Dame de Sion, à Istanbul.				
Ecole Notre-Dame de Lourdes à Istanbul.				
Ecole de l'Alliance Israélite Universelle à Izmir . . . . .				
Préparent en français aux examens turcs.				6.000 environ.
4° Etablissements hospitaliers :				
— Hôpital Pasteur d'Istanbul . . . . .				
— Hôpital Français d'Izmir . . . . .				
— Asile des Petites Sœurs des Pauvres . . . . .	6			
— Dispensaire de la Miséricorde . . . . .				
— Hôpital Notre-Dame de la Paix.				
— Hôpital Gérémya . . . . .		1		
		médecin-chef.		
5° Professeurs détachés :				
— Lycée National turc de Galatasaray à Istanbul . . . . .				
— Institut Ghazi d'Ankara . . . . .				
— Université d'Istanbul : Faculté des Lettres, des Sciences, de Droit et Technique . . . . .	10	41		
— Université d'Ankara : Facultés des Lettres, des Sciences Politiques et de Théologie . . . . .				
— Université d'Erzerum : Faculté des Lettres . . . . .				3.700

Le voyage de votre délégation ayant revêtu en Turquie un caractère privé, aucune visite d'établissements officiels n'a pu être faite, à l'exception, bien entendu, de notre Centre culturel d'Istanbul et de l'établissement scolaire qui y est rattaché dit *Lycée Papillon*, ainsi que de l'Hôpital français.

#### CENTRE CULTUREL D'ISTANBUL

Ce Centre a été créé et réorganisé en 1957. Il groupe actuellement 1.300 étudiants en très grande majorité turcs, répartis en différents cours :

I. — *Cours de langue française* proprement dit, divisé lui-même en trois degrés : cours élémentaire, cours moyen, cours supérieur, complété par un cours de conversation.

II. — *Cours spéciaux* préparant notamment à un certificat pratique de langue française de l'Université de Paris.

III. — *Cours de civilisation française*. Ces cours sont complétés par un cycle de conférences, de débats, de projections, d'auditions musicales, d'expositions...

Une bibliothèque (qui reçoit environ 250 lecteurs par jour) fonctionne également gratuitement et assure le prêt des livres par souscription d'un abonnement.

Un établissement scolaire est rattaché au Centre, un lycée dénommé *Lycée Papillon*.

Ce lycée, fondé en 1945, fonctionnait sous forme de leçons particulières groupées, qui se sont transformées progressivement en classes véritables.

Les cours de la 11<sup>e</sup> à la première sont assurés essentiellement par les professeurs du lycée Galatasaray. Le lycée n'ayant aucun statut reconnu par les autorités turques, il ne peut recevoir que des enfants français et des jeunes étrangers non Turcs. Pour l'année scolaire en cours, sur 150 élèves, il y a un tiers de Français et deux tiers d'étrangers : Allemands, Anglais, Américains, Israéliens, Italiens, etc.

Les cours fonctionnent à l'Ambassade de France (séminaire Saint-Louis) pour le cycle primaire, et au Centre culturel pour l'ensemble du cycle secondaire.

Les ressources du lycée sont constituées par les droits versés par les élèves étrangers et français.

## HÔPITAL FRANÇAIS

L'Hôpital d'Istanbul remonte au XVIII<sup>e</sup> siècle. Il a été créé pour les besoins des marins français.

Son statut, pour la législation turque, est celui d'une clinique privée. Il est installé dans des locaux appartenant à la France. Il comprend un directeur turc et un directeur français, également médecin, et 5 médecins français.

Le service hospitalier est assuré par 14 religieuses de Saint-Vincent-de-Paul.

Il y a quatre services, groupant 80 lits : médecine générale, chirurgie, maternité et un service de spécialités. Un dispensaire de soins lui est annexé.

Le Département des Affaires étrangères consent une subvention d'équipement et prend à sa charge le traitement du directeur.

\*  
\* \*

Bien que le voyage de la délégation se soit limité à Istanbul, il paraît utile, pour compléter les informations sur l'enseignement donné à nos jeunes compatriotes établis en Turquie, d'apporter quelques précisions sur l'école française d'Ankara.

## L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ANKARA

L'École française d'Ankara est une institution privée gérée par l'Union des Français mais installée dans un local n'appartenant pas à l'Ambassade (un bâtiment spécial est actuellement en construction).

Elle est dirigée par une institutrice détachée du cadre métropolitain et emploie un personnel uniquement français rémunéré par le Comité de Gestion.

Ses ressources sont constituées essentiellement par les droits de scolarité payés par les élèves français et aussi étrangers.



### III. — L'enseignement aux jeunes Français.

L'enseignement à nos jeunes compatriotes établis en Turquie ne pose pas de problème à proprement parler, au point de vue pédagogique. Les Centres culturels et les établissements d'enseignement français qui y sont rattachés ainsi que les établissements religieux et l'Ecole d'Ankara y pourvoient.

Mais, ainsi qu'il a été précédemment souligné, les charges de fonctionnement de ces établissements sont presque exclusivement laissées à l'initiative privée et à celle des utilisateurs.

L'enseignement par correspondance fonctionne dans quelques cas spéciaux et pour les enfants isolés. Il sert également aux élèves inscrits dans les établissements d'enseignement, comme complément d'information. Il n'est pas possible de faire appel présentement à l'enseignement par radio. Les émissions spécialisées françaises ne peuvent être reçues. Quant à des émissions sur les postes turcs, il ne semble pas que les pourparlers en vue d'établir ces émissions soient en bonne voie d'aboutir rapidement.

## CHAPITRE III

### LE LIBAN

#### I. — La situation culturelle.

La position culturelle de la France au Liban est particulière en raison d'un passé qu'il est difficile, même au nom d'un jeune nationalisme de faire disparaître et que beaucoup, nous nous plaignons du reste à souligner, ne cherchent pas à renier.

Notre influence est restée considérable, nous y jouissons incontestablement d'une grande sympathie et nous devons nous efforcer de favoriser ce courant qui nous permettrait, espérons-le, de renouer, grâce à ce pays intermédiaire, les fils d'une politique d'amitié avec de nombreux pays d'Orient.

Pour justifier l'importance de cette présence culturelle, l'énumération qui est faite dans le tableau ci-dessous de nos positions en matière d'enseignement et de diffusion de notre culture nous paraît éloquente :

	NOMBRE d'établissements.	NOMBRE d'enseignants « détachés ».	NOMBRE d'enseignants recrutés sur place.	NOMBRE d'élèves.
1° Enseignement supérieur :				
— Université St-Joseph des Pères Jésuites :				
Faculté de Médecine et de Pharmacie, avec Ecole Den- taire, Ecole de Sages-Femmes et Ecole d'Infirmières . . . . .				
Faculté de Droit, avec Institut de Pratique des Affaires et Insti- tut des Sciences Politiques. . .				
Ecole Supérieure d'Ingénieurs.				
Institut des Lettres Orientales.				
Faculté de Théologie. . . . .	10	36	210	2.000
— Ecole Supérieure des Lettres. . .			(Ce chiffre com- prend les chargés de cours, moniteurs et rédépenseurs).	environ.
— Centre d'Etudes Mathémati- ques. . . . .				
— Centre d'Etudes Géographiques du Proche-Orient . . . . .				
— Cours de préparation aux écoles françaises d'agriculture.				
— Institut de Statistique . . . . .				

	NOMBRE d'établissements.	NOMBRE d'enseignants « détachés ».	NOMBRE d'enseignants recrutés sur place.	NOMBRE d'élèves.
<b>2° Enseignement secondaire et primaire :</b>				
— Lycées de la Mission Laïque Française .....				
— Collège Protestant de Jeunes Filles .....				
— Section secondaire de l'Université Américaine .....				
— Ecole de l'Alliance Israélite Universelle .....				
— Ecole de l'Alliance Française..				
— Collèges musulmans de Mak-hassed .....		45		51.000
— Etablissements religieux : Jé- suites, Grecs-catholiques, Frè- res des Ecoles chrétiennes, Maronites, Maristes, Salésiens, Franciscaines, Sœurs de la Charité de Besançon, Filles de la Charité, Sœurs de Nazareth, Religieuses de la Ste Famille, Religieuses des Saints-Cœurs, Sœurs de St-Joseph de l'Appa- rition, etc. ....	250 environ, non compris les écoles dio- césaines ma- ronites.			
<b>3° Instituts de missions de recherche :</b>				
— Institut Français d'Archéologie de Beyrouth .....	2	4		
— Mission archéologique fran- çaise permanente .....				
<b>4° Centres Culturels :</b>				
— Centre Culturel de Beyrouth..				
— Centre Culturel de Tripoli....				
— Centre Culturel de Zahlé.....				
— Centre Culturel de Saïda .....	6	17		700 personnes touchées environ.
— Centre de Documentation péda- gogique et technique de Bey- routh .....				
<b>5° Etablissements hospitaliers :</b>				
— Hôtel-Dieu de France et Insti- tut de Radiologie .....	1	Professeurs de la Faculté de Médecine.	Professeurs de la Faculté de Médecine.	210 lits.
<b>6° Professeurs détachés :</b>				
— Etablissements d'enseignement libanais (assistance péda- gogique) .....		12		

Les chiffres et les statistiques prouvent également la réelle importance de notre rayonnement.

En effet, sur un effectif scolaire d'environ 280.000 élèves, les écoles françaises (primaires et secondaires) reçoivent 37.000 élèves pour 97 établissements tandis que 3.000 élèves vont à l'enseignement supérieur.

Ces chiffres sont éloquentes si nous les comparons aux chiffres correspondants des écoles étrangères (primaires et secondaires) :

Etats-Unis .....	8 écoles et 2.134 élèves.
Grande-Bretagne .....	7 — — 2.531 —
Italie .....	2 — — 484 —
Grèce .....	2 — — 194 —
Allemagne .....	2 — — 260 —
Danemark .....	1 — — 187 —

Pour les examens, la comparaison est la suivante :

	Examens officiels.	Examens français.
Certificat d'études .....	21.000	3.700
Brevet .....	4.221	2.100
Baccalauréat 1 <sup>re</sup> partie.....	2.026	1.791
Baccalauréat 2 <sup>e</sup> partie.....	856	847

étant entendu que les programmes du baccalauréat libanais (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> partie) ne diffèrent guère de nos programmes et que beaucoup d'élèves se présentent aux deux baccalauréats.

## II. — Les activités culturelles.

### A. — LES ETABLISSEMENTS FRANÇAIS ET LES VISITES

#### I. — UNIVERSITÉ SAINT-JOSEPH

L'Université Saint-Joseph est, avec ses quelque 2.000 étudiants, le Centre culturel français d'enseignement supérieur le plus important de tout le Proche-Orient. Elle bénéficie d'un privilège unique en son genre et qui doit être souligné : c'est en effet cette université française qui est chargée au nom du gouvernement libanais du droit de collation des diplômes libanais. Elle a été fondée en 1881 par la Compagnie de Jésus.

Primitivement, elle ne comportait qu'une Faculté de Théologie, habilitée à conférer les grades académiques, doctorat en philosophie et doctorat en théologie, conformément aux règlements de l'Université pontificale, la Grégorienne de Rome.

La situation du Liban, traditionnel foyer de culture française, devait inciter la Compagnie de Jésus à étendre le domaine de l'Université naissante qui intéresse maintenant quatre établissements d'enseignement supérieur.

a) *Faculté de Médecine et de Pharmacie.*

En 1883, l'Université ouvrit une école française de Médecine, à la suite d'accords passés avec le Gouvernement français. Cette école fut érigée en faculté en 1888, et en 1889, une Faculté de Pharmacie lui fut jointe. C'est l'actuelle Faculté Française de Médecine et de Pharmacie. Les diplômes qu'elle délivre et les programmes que l'on y suit sont en tous points semblables à ceux des facultés officielles de l'Etat français.

Plusieurs institutions annexes, rattachées ou non à l'Université Saint-Joseph, fonctionnent également dans le cadre de cet enseignement supérieur : Ecole Dentaire, créée en 1920 ; Ecole de Sages-Femmes, créée en 1932 ; Ecole d'Infirmières, créée en 1942. Des cours de clinique sont faits à l'Hôtel-Dieu de France, hôpital fondé en 1923, et dans ses annexes : l'Institut Antirabique, l'Institut de recherches et analyses chimiques, la Maternité Française et surtout l'Institut de Radiologie et de Lutte contre le Cancer.

Fidèle à ses origines, la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Beyrouth continue à être administrée par les Pères Jésuites, selon les normes et règlements des Facultés de France. A sa tête se trouve le Père Chancelier. Un Conseil Supérieur, groupant de hautes personnalités du monde médical français, siège à Paris et se réunit deux fois par an. Il délègue à la présidence des deux sessions d'examens des professeurs titulaires d'une des Facultés de France, sanctionnant ainsi le diplôme d'Etat français que délivre la Faculté de Beyrouth.

Le corps professoral comprend des professeurs français et libanais. Certains professeurs libanais sont agrégés des Facultés de France ; beaucoup sont membres titulaires ou correspondants des Sociétés Médicales et Scientifiques françaises. L'admission à la Faculté s'effectue par concours, et seuls peuvent s'inscrire les candidats libanais pourvus du baccalauréat français ou libanais. Les candidats originaires du Moyen-Orient, titulaires d'un diplôme officiellement reconnu comme équivalent au baccalauréat français, peuvent également prendre part au concours. Ils sont classés sur une

liste différente de celle des candidats libanais. Les candidats étrangers au Moyen-Orient ne sont admis que si leur famille est fixée dans le Moyen-Orient.

La Faculté prépare aux diplômes suivants :

- Certificat d'études pré médicales (P. C. B.) ;
- Diplôme d'Etat français de Docteur en médecine ;
- Diplôme d'Etat français de Pharmacien ;
- Diplôme de Docteur en Chirurgie dentaire de la Faculté française de Médecine et de Pharmacie de Beyrouth ;
- Diplôme d'Etudes supérieures de Biologie de la Faculté ;
- Diplôme de Sage-Femme de l'Ecole française de Sages-Femmes de Beyrouth ;
- Diplôme d'Etat français d'Infirmière ;
- Diplôme de Technicien de laboratoire de la Faculté ;
- Diplôme de Médecin anesthésiste et d'Infirmière anesthésiste.

La spécialisation des jeunes médecins se fait en partie en France, grâce à des bourses encore insuffisantes accordées sur proposition de la Mission Culturelle de l'Ambassade de France à Beyrouth, et à des places d'internes ou de médecins résidants réservées dans divers hôpitaux français. D'autres jeunes diplômés sont acceptés comme médecins résidants dans certains hôpitaux des Etats-Unis d'Amérique.

Les anciens de la Faculté sont maintenant répartis en de nombreux pays du globe — en Orient, d'abord — mais aussi en Europe, en Afrique, en Amérique, en Australie.

De fréquentes missions d'enseignement ou d'examens de professeurs de Facultés de France, des voyages ou des stages en France de professeurs libanais, dont certains sont agrégés des Facultés de France, assurent des méthodes d'enseignement homogènes et la valeur des titres décernés selon les règles de l'enseignement supérieur français.

La Faculté publie la *Revue Médicale du Moyen-Orient* en langue française.

#### b) *Institut de Lettres Orientales.*

Un Institut de Lettres Orientales, qui succède à une Faculté Orientale créée en 1902, prépare aujourd'hui, sous le patronage et le contrôle de la Faculté des Lettres de Lyon, à des certificats de la licence ès-lettres française. Ces certificats sont naturellement

orientés vers un genre d'études que l'on peut mener avec un fruit particulier dans le Proche-Orient : certificat d'histoire et d'archéologie de la Syrie gréco-romaine, de philosophie arabe, de littérature arabe, d'études pratiques d'arabe, d'histoire de l'Orient arabe, d'histoire de la philosophie arabe et d'islamologie. A côté de ces certificats qui mènent à la licence ès-lettres française, l'Institut des Lettres Orientales délivre un diplôme d'études orientales après deux ans d'études durant lesquels l'étudiant choisit quatre certificats parmi douze portant sur l'histoire, la philosophie, la sociologie et la philologie arabe et arménienne.

L'Institut publie une revue en langue arabe, *Al-Machriq*, et publie les *Mélanges de l'Université Saint-Joseph*, recueil de mémoires d'érudition et de critiques dans le domaine de l'orientalisme sémitique.

La Bibliothèque Orientale, qui se trouve à côté de l'Institut de Lettres, groupe 115.000 volumes dont 15.000 en langue arabe et 2.800 manuscrits.

L'Institut de Lettres Orientales reçoit de fréquentes visites des arabisants du monde entier et se trouve être un foyer important d'enseignement et de recherches. Une imprimerie dotée du matériel le plus moderne permet la diffusion des résultats des travaux de l'Université.

### c) *Faculté de Droit.*

La Faculté de Droit fut fondée en 1913 par une entente entre la Compagnie de Jésus et une association privée ayant son siège à la Faculté de Droit de Lyon : l'« Association Lyonnaise pour le développement à l'étranger de l'enseignement supérieur et technique ». Cette Faculté délivre tous les diplômes de licence et de doctorat en droit français. Elle prépare en outre à une licence de droit libanais dont les enseignements sont faits en langue arabe et qui donne directement accès au barreau et au concours de la magistrature.

Des accords récents datant de 1959 ont rattaché la Faculté de Droit à la jeune Université Libanaise, ouvrant la voie à des collaborations fécondes.

Un arrêté français du 26 août 1958 a du reste modifié le programme de la licence en droit français afin que certaines matières, trop liées à l'histoire ou à la vie publique française se trouvent plus adaptées au milieu auquel elles sont destinées.

A côté de la Faculté de Droit fonctionnent un Institut de Sciences Politiques, un Institut de préparation à la pratique des affaires, un Institut du travail et un Institut de Statistiques. D'autre part, des séminaires groupant des étudiants, anciens étudiants et spécialistes sont organisés en économie politique, en criminologie et pour les questions sociales. On y étudie les problèmes qui intéressent le Liban et le Proche-Orient. Des publications diffusent le résultat de ces recherches.

La Faculté de Droit publie en outre les *Annales*, où se trouvent des articles et des monographies concernant le Proche-Orient et le Liban

#### d) *Ecole Supérieure d'Ingénieurs.*

C'est en 1913 également, et avec le concours de la même Association Lyonnaise, que fut fondée une Ecole Supérieure d'Ingénieurs qui délivre, sous le contrôle de la Faculté des Sciences de Lyon, un diplôme d'ingénieur civil après une scolarité de quatre ans.

Un gros effort a été réalisé ces dernières années pour doter cette école des machines, matériels et outillages, permettant d'équiper :

— un atelier d'enseignement de mécanique (tours, toupies, raboteuses, perceuses, etc.) ;

— un laboratoire de chimie pour analyses industrielles des matériaux ;

— un laboratoire d'essais de résistance (pression, écrasement et traction des matériaux). Ce dernier laboratoire destiné à l'enseignement étant, en plus, très largement utilisé par les services des travaux publics libanais et les entreprises privées ;

— un atelier électrique et électronique doté d'appareils modernes permettant l'enseignement des techniques les plus récentes et des travaux pratiques complets ;

— enfin, une installation-laboratoire d'hydraulique très perfectionnée parfait l'équipement scientifique de l'école.

L'enseignement est complété par des conférences assez fréquentes des chercheurs et des savants les plus qualifiés dans chaque discipline, mais qui devraient encore être multipliées.

Après les quatre années d'études, des ingénieurs sont souvent employés au Liban par les entreprises locales et servent de cadre



au personnel des grands travaux dont le programme est important. Certains d'entre eux, avec ou sans bourse, vont en France (ou à l'étranger) se perfectionner dans une spécialité.

Il serait souhaitable que les grandes entreprises françaises comprennent tout l'intérêt qu'il y a pour elles et pour notre pays à faciliter, le plus largement possible, ces stages de perfectionnement des ingénieurs de l'école de Beyrouth.

Signalons enfin, dans la plaine de la Békaa, l'Observatoire de Ksara, fondé en 1907, qui poursuit des travaux réguliers d'études sur la climatologie, la séismologie et le magnétisme terrestre. Il publie un bulletin qui rend les plus grands services par la régularité des observations qu'il diffuse.

## II. — ECOLE SUPÉRIEURE DES LETTRES

L'Ecole Supérieure des Lettres du Centre d'Etudes Supérieures est essentiellement un centre d'études supérieures littéraires. Sous le contrôle de la Faculté de Lyon, elle assure la préparation :

a) au Certificat d'Etudes Littéraires Générales (Propédeutique) ;

b) aux deux Licences d'Enseignement : Lettres Modernes et Histories et Géographie (en collaboration avec l'Institut de Géographie du Proche et du Moyen-Orient) à plusieurs certificats de la Licence de Philosophie et de la Licence libre de Psychologie.

L'Ecole accepte, à côté des étudiants, des auditeurs.

Elle groupe :

- 88 étudiants en Propédeutique ;
- 118 étudiants pour les diverses licences ;
- 32 auditeurs libres.

Sous la responsabilité de l'Ecole Supérieure des Lettres fonctionnent, d'autre part :

1° Une Ecole de Jardinières d'Enfants, effectifs : 80 étudiantes ; et un Institut Pédagogique préparant au C. A. P., effectifs : 50 étudiants ;

2° Des cours pratiques de langue française à 3 degrés, effectifs : 144.

L'Ecole supérieure des Lettres dispose d'une Bibliothèque universitaire et de Culture générale. Elle organise des conférences et des cours publics, des expositions, etc.

### III. — LE CENTRE D'ÉTUDES MATHÉMATIQUES

Créé en 1945 par la Direction Générale des Affaires Culturelles et Techniques du Ministère des Affaires Etrangères, le Centre est un Institut annexe de la Faculté des Sciences de l'Université de Lyon.

Les enseignements du Centre préparent aux examens de la licence ès-sciences mathématiques, de la licence ès-sciences physiques, des certificats d'aptitude aux méthodes statistiques de l'Institut de statistique de l'Université de Paris.

Les étudiants titulaires de tout ou partie de ces diplômes peuvent, ou bien être admis sur titres comme élèves de certaines grandes écoles de France, Ecole Supérieure d'Aéronautique, Ecole Supérieure de l'Electricité, des Télécommunications, Ecole Centrale des Arts et Manufactures... ou bien poursuivre leurs études dans les Facultés des Universités de France ou au Centre national de la Recherche scientifique en vue d'obtenir divers diplômes de docteurs.

Le Centre fonctionne grâce à une subvention du Ministère des Affaires étrangères.

### IV. — ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET PRIMAIRE

La délégation a visité plusieurs établissements d'enseignement secondaire et primaire. Elle tient à souligner l'impression réconfortante tirée de ces visites au cours desquelles elle a pu voir les réalisations intéressantes tant sur le plan matériel que dans le domaine pédagogique.

1° *Les lycées de la mission laïque* groupent trois établissements installés dans un ensemble moderne, récemment construit sur un terrain appartenant à la France et réalisé grâce à la vente des anciens locaux.

A. — *Le Grand Lycée* : 1.551 élèves (dont 1.048 garçons et 403 filles) du Jardin d'Enfants aux classes terminales plus une section commerciale, répartis ainsi :

Par nationalités : 1.332 Libanais, 88 Proche-Orientaux, 131 Européens.

Par religions : 763 Chrétiens, 677 Musulmans, 47 Druzes, 64 Israélites.

B. — *Le Lycée de Jeunes Filles* : 1.172 élèves (du Jardin d'Enfants à la première).

De par sa situation, ce lycée recrute en majorité des Musulmans.

C. — *Le Petit Lycée* : 325 élèves (du Jardin d'Enfants à la sixième comprise).

40 professeurs des cadres français sont détachés dans ces établissements.

#### 2° *Le Collège protestant français de jeunes filles.*

Fondé le 2 novembre 1927 par le Sénateur Eccard, alors Président du Comité des Œuvres Protestantes Françaises.

Le Collège est installé dans des bâtiments de conception très moderne, inaugurés en janvier 1956. L'opération de construction avait été financée par la vente des anciens locaux.

Le nombre des élèves est de 1.255 (du Jardin d'Enfants aux classes terminales) répartis en 56 nationalités :

On compte par religions : 837 Chrétiens, 302 Musulmans, 56 Druzes, 60 Israélites.

Dix professeurs détachés y exercent.

3° *La Section française du Collège international* (associée à l'Université américaine de Beyrouth).

Fondée en 1931 et rattachée depuis 1936 au Collège international, la section française est un établissement du deuxième degré recevant uniquement des garçons. Toutefois, les jeunes filles possédant le baccalauréat première partie sont admises dans les classes de Philosophie, de Sciences et de Mathématiques pour la préparation au baccalauréat deuxième partie et aux diplômes de l'Ecole. Les jeunes filles sont également admises dans les classes commerciales.

Le nombre total d'élèves est d'environ 580.

#### 4° *Les Etablissements religieux.*

Soixante-quatre établissements religieux relevant de sept congrégations masculines et de dix congrégations féminines dispensent un enseignement primaire et secondaire.

Ils groupent 36.000 élèves environ.

La délégation a fait une intéressante visite du collège Notre-Dame-de-Jamhour, dirigé par les Pères Jésuites.

Le collège situé dans un cadre de verdure à quelques kilomètres de Beyrouth, sur les hauteurs qui dominent la ville, dispose d'une installation matérielle des plus modernes, que des bâtiments nouvellement construits et à construire doivent parachever.

Il reçoit 1.100 élèves environ y compris les 500 enfants des classes primaires installées en ville. Pour l'établissement situé hors de la ville, un système de ramassage par cars des élèves est prévu.

## B. — LES ACTIVITES ANNEXES

### LES CENTRES CULTURELS

La mission culturelle dispose de plusieurs délégations régionales lui permettant d'étendre ses activités. Les centres sont installés à Tripoli, Zahlé, que votre délégation a eu le plaisir de visiter, Saïda, Djounieh.

L'action de ces délégations porte sur la décentralisation de l'action pédagogique et culturelle. Elle est confiée à un délégué régional qui, devant s'intégrer à la vie culturelle du pays, travaille en liaison constante avec les associations et les personnalités libanaises locales. Il appuie son action sur le réseau scolaire et travaille en liaison étroite avec les assistants pédagogiques.

Les principales activités de ces centres comportent :

- la création, la gestion des bibliothèques de prêts, parfois de bibliothèques circulantes ;
- l'organisation de salles de lecture (journaux et périodiques français) ;
- les cours de langue ;
- les cercles d'études ;
- la projection de films et l'audition de disques ;
- l'organisation de conférences, concerts, tournées théâtrales, expositions.

La liaison est assurée avec le Centre de documentation pour l'orientation scolaire et universitaire et des contacts sont maintenus avec les groupements locaux (associations culturelles, artistiques, sportives, professionnelles, syndicales, etc.).

## LA COOPÉRATION TECHNIQUE

L'action franco-libanaise en matière de Coopération technique s'étend à de multiples domaines, mais quatre de ceux-ci ont pris, au cours des dernières années, une importance particulière. Ce sont, par ordre chronologique : l'agriculture, la statistique, l'administration et l'enseignement technique.

Première installée, la mission agricole française travaille au Liban depuis près d'une dizaine d'années, à la suite d'un accord signé le 16 novembre 1951. Ses réalisations durant cette période sont trop nombreuses pour que l'on puisse ici les citer dans le détail, mais on ne peut passer sous silence l'aide permanente fournie depuis une décennie au Ministère libanais de l'Agriculture, la création et le fonctionnement de la Station de Recherches Agronomiques de Tell-Amara et, enfin, il y a deux ans, l'organisation d'une classe de préparation aux Ecoles Nationales Françaises d'Agriculture.

Un Institut National de recherches agronomiques a été créé, calqué sur l'Institut français.

*La Mission Statistique Française*, installée au Liban depuis trois ans, a eu pour premier objectif l'organisation d'un enseignement statistique en langue française prenant appui sur notre infrastructure universitaire dans le pays. Ce but est désormais atteint : l'enseignement statistique est totalement organisé et reçoit de Paris l'appui de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, ainsi que de l'Institut de Statistique de l'Université de Paris. La Mission Statistique se trouve, à l'heure actuelle, en face de nouvelles charges : le Gouvernement libanais lui a, en effet, confié l'organisation de son infrastructure statistique et mécanographique ainsi que la responsabilité de la formation de ses cadres.

La Réforme Administrative de l'Etat libanais lancée par le Président Chéhab a été fortement marquée par l'influence française et, à l'heure actuelle, c'est un représentant de notre Cour des Comptes qui organise le nouvel Institut Libanais d'Administration Publique.

C'est également à la faveur de la Réforme Administrative que la France a été amenée à envoyer un expert pour traiter les problèmes de l'enseignement technique.

## LES ÉCHANGES CULTURELS

Les échanges culturels contribuent largement à la diffusion de notre pensée et de notre culture, et sous des formes variées et nombreuses :

1° Par la diffusion des livres et des publications, qui peut se faire grâce aux bibliothèques, aux dons d'ouvrages à des associations de professeurs, aux administrations, aux grands établissements d'enseignement et à certaines institutions libanaises ;

2° Par la projection de films, en améliorant la distribution aux Ciné-Clubs et en développant les cinémathèques et présentations privées de court et de long métrages ;

3° Par l'organisation de tournées théâtrales et musicales, la participation aux manifestations locales artistiques et aux foyers d'art dramatique de langue française complété par des concours de diction.

Au cours de réceptions et de conversations, votre délégation a recueilli les impressions de ceux qui, depuis quelques années, apprécient les spectacles français.

Faisant une excursion à Baalbeck, elle a pu se rendre compte de la possibilité pour nos troupes artistiques de mettre en valeur leur talent justement renommé. La conclusion est toujours la même : nécessité d'accroître l'envoi de tournées et d'en varier les genres ; cela en facilitant les conditions de voyage des artistes par une mise au point du problème des frais de transport.

4° Par la participation aux chorales et l'aide aux groupements de danse folklorique, par l'organisation d'expositions artistiques. Enfin, par le développement de la propagande touristique en organisant des voyages à objet culturel en France.

Dans ce domaine, il paraît intéressant de signaler le Centre de documentation pédagogique et technique. Créé en 1950, le Centre fut tout d'abord un service de diffusion de matériel pédagogique auquel un certain nombre d'établissements scolaires font appel :

- pour emprunter : des films de cinéma 16 mm ;  
des films pour projections fixes ;  
des revues pédagogiques françaises ;  
quelques livres de bibliothèques ;

— pour organiser des séances cinématographiques assurées par l'opérateur du service.

Le Centre a été ensuite chargé de la publication de « *Cahiers Pédagogiques* » où sont traitées les questions les plus diverses intéressant l'enseignement de la langue française.

Réorganisé en 1958-1959, le Centre se présente ainsi :

A. — *Service de Documentation Générale.*

1. — Renseignements de tous ordres fournis à tous les organismes qui sont à la recherche d'une documentation précise (organes de presse, services publics libanais, syndicats, agences de voyage ou de tourisme, etc.), avec l'utilisation d'un fichier méthodique permettant de répondre aux questions les plus diverses.

2. — Publications mensuelles :

— *Cahiers Pédagogiques* (abonnements et vente au numéro ; en 1959 : 180 abonnements ; en 1960 : 220).

— *Bulletin d'Informations* (service gratuit à 500 établissements du Liban, de Syrie, d'Égypte, d'Iran, d'Afghanistan et de Chypre). Ce bulletin, mensuel également, sert de trait d'union entre la Mission Culturelle, les écoles et les délégations régionales.

— Publications annuelles :

Fascicule « *Vacances en France* » guide à l'usage des jeunes qui désirent se rendre en France pour faire un séjour ou un stage d'études.

3. — Orientation scolaire et universitaire :

Service assuré trois matinées par semaine pour répondre aux nombreuses demandes d'étudiants, de professeurs ou de parents d'élèves qui désirent des renseignements et des conseils sur les débouchés que leur offre l'enseignement en France.

4. — Constitution de dossiers de visas pour les étudiants qui désirent entreprendre des études supérieures en France.

5. — Diffusion des ouvrages et périodiques français.

6. — Liaison directe avec les délégations régionales de Tripoli, Zahlé et Saïda auxquelles le Centre de Documentation s'efforce d'apporter l'aide la plus efficace.

B. — *Service des prêts.*

Cette section du Centre est chargée du contrôle, de l'entretien et du prêt du matériel suivant :

- 385 films de court métrage 16 mm ;
- 1.037 films fixes ;
- 11 appareils de projection fixe ;
- 320 disques ;
- documentation photographique ;
- bibliothèque scolaire ;
- revues pédagogiques françaises.

Le Centre dispose d'une voiture et d'un chauffeur-opérateur. A la demande des écoles, des tournées de projections sont organisées à Beyrouth et en province.

L'ASSOCIATION HOSPITALIÈRE

L'association hospitalière comprend différents établissements :

L'Hôtel-Dieu de France,

La Maternité,

L'Institut de radiologie et de lutte contre le cancer.

L'Hôtel-Dieu et la Maternité constituent un seul ensemble administratif alors que l'Institut de radiologie bénéficie d'une certaine autonomie administrative et financière.

Une assemblée générale de quinze membres français, présidée par l'Ambassadeur de France et un Conseil d'administration constituent les organes directeurs de cette association.

Ces trois établissements servent d'hôpitaux d'enseignement pour la Faculté de médecine et de pharmacie.

L'Hôtel-Dieu possède un Centre de transfusion, un service de radiodiagnostic et trois laboratoires.

Il n'y a pas de médecin chef de l'Hôtel-Dieu, mais les chefs de service de l'hôpital sont tous professeurs à la Faculté de Médecine. L'hôpital dispose de 200 lits environ, la Maternité de 72.

L'Institut de radiologie et de lutte contre le cancer comprend un équipement matériel constitué par 33 appareils divers pour le radiodiagnostic, la radiothérapie, la télécobalthérapie. Il est prévu l'installation de 6 lits pour l'hospitalisation de malades de physiothérapie.



### III. — L'enseignement aux jeunes Français.

L'exposé qui précède et le tableau qui a été fait de l'organisation de l'enseignement au Liban prouvent que le problème de l'enseignement à nos jeunes compatriotes ne se pose pas.

Le nombre des établissements et leur spécialisation permettent de satisfaire les demandes de nos ressortissants sur le plan de la scolarité, dans tous les degrés de l'enseignement. Seule la question de la gratuité des études reste posée.

Notre délégation a pu constater au cours de ses visites que les enfants de la colonie française étaient répartis dans les différents établissements d'enseignement, selon des proportions qui prouvent que la qualité et le renom de ces établissements sont une réalité.

## CHAPITRE IV

### LA JORDANIE

Depuis 1956 et les événements de Suez, les relations diplomatiques ont cessé avec la Jordanie, et notre Centre culturel d'Amman a dû fermer ses portes, le matériel scolaire étant mis sous scellés. Notre position culturelle est donc précaire.

Seuls maintiennent les traditions françaises les établissements religieux qui conservent les possibilités d'enseigner, au prix de nombreuses difficultés matérielles.

Au cours d'une rapide visite à Jérusalem, trois des membres de votre délégation ont pu apprécier cette œuvre qui ne peut être passée sous silence.

Le rayonnement de notre culture dans ce pays est cependant chose réelle, surtout parmi l'élite.

De nombreuses personnalités de la famille royale, de l'actuelle classe dirigeante et du milieu des affaires sont des anciens élèves des écoles chrétiennes.

Le renom de ces écoles et de l'enseignement qui y est donné fait que les demandes vont croissant et que les établissements ne peuvent plus faire face. Ne serait-il pas de notre devoir d'aider de façon substantielle ceux qui maintiennent la présence française, alors que la situation politique et juridique ne permet plus la création d'un lycée français en Jordanie ?

Une visite rapide de deux établissements a été faite.

#### I. — Collège des Frères de Jérusalem.

Ce collège, institué il y a 84 ans, est le seul établissement de garçons qui enseigne le français à Jérusalem.

Il compte 925 élèves parmi lesquels 350 y sont à titre entièrement gratuit.

Ils se répartissent en deux écoles : un collège et une école gratuite.

Le français y est enseigné en même temps que l'anglais et l'arabe.

L'aide financière accordée par le Gouvernement français à cet établissement est insignifiante et ne représente même pas le salaire d'un professeur.

Les nécessités d'agrandir les locaux en raison de la demande toujours plus grande d'admissions à l'école obligent à prévoir la construction de nouveaux bâtiments.

— 510000

## II. — Etablissement scolaire de Bethléem.

Il fut créé par un missionnaire français, le Frère Evagre, il y a 70 ans.

L'école proprement dite groupe 230 enfants. C'est le seul établissement qui enseigne le français dans toutes ses classes, bien que le programme d'études soit le programme jordanien.

La population scolaire appartient surtout au milieu des réfugiés palestiniens et bénéficie de la gratuité ou de la semi-gratuité des études.

Le personnel enseignant comprend, outre des professeurs religieux, des professeurs civils au nombre de 10.

Les études intéressent le cycle primaire et le cycle secondaire.

La subvention du Gouvernement français est aussi très faible.

## CONCLUSIONS

Au terme de cet exposé, les conclusions de la délégation seront de trois ordres :

- 1° Constatations générales se rapportant à tous les pays visités ;
- 2° Points particuliers sur lesquels la délégation se propose d'intervenir ;
- 3° Suggestions pour une politique d'avenir.

### I. — Constatations générales.

A l'issue des visites dans les différents pays, des conversations qui ont eu lieu avec les autorités locales et les représentants du corps diplomatique et du corps enseignant, les mêmes constatations, les mêmes remarques ont été faites, les mêmes doléances ont été enregistrées. Elles ont toutes trait à l'insuffisance des moyens mis en œuvre pour développer notre présence culturelle, voire parfois seulement la maintenir.

Cette insuffisance se manifeste :

- a) *Dans les crédits mis à la disposition des missions culturelles et dans les subventions accordées aux établissements privés d'enseignement, qu'ils soient laïques ou religieux, tant pour les frais de fonctionnement que pour ceux de modernisation et d'équipement ;*
- b) *Dans les effectifs du corps professoral qui ne correspondent ni aux besoins des établissements d'enseignement, ni à la demande des pays étrangers ;*
- c) *Dans l'octroi des bourses aux étudiants français et étrangers dont le montant et le nombre sont loin de répondre aux besoins ;*
- d) *Dans les moyens de propagande utilisés pour diffuser notre langue et notre culture, que ce soit sous la forme de livres, de périodiques, de films, de tournées artistiques, de conférences.*

Un autre point également très important a retenu l'attention de la délégation : la question de *l'enseignement à nos jeunes compatriotes*.

La situation n'est pas la même dans tous les pays visités, en raison des différences d'importance de la colonie française.

Il semble, cependant, que l'organisation actuelle de l'enseignement répond provisoirement aux besoins de nos ressortissants lorsque ces derniers ont admis que leurs enfants ne pourront bénéficier d'un enseignement gratuit.

Il n'y a pas de problème sur le plan de la scolarisation et nos jeunes compatriotes peuvent être assurés de recevoir un enseignement complet lorsqu'il s'agit des études primaires et secondaires. Des difficultés existent en ce qui concerne la phase terminale des études. La question pourrait être résolue de deux manières :

— soit par l'octroi de bourses permettant aux jeunes Français de terminer sur place leurs études spécialisées ou d'enseignement supérieur, lorsque l'organisation de l'enseignement dans le pays étranger le permet ;

— soit par l'accueil en France, complété par une aide financière, lorsque les étudiants doivent obligatoirement y parfaire leurs études.

D'autre part, il a été constaté une concurrence étrangère grandissante ; concurrence traditionnelle anglaise et américaine, celle-ci la plus importante, mais également allemande et italienne et, en ce qui concerne le Liban, égyptienne, peut-être aussi russe dans l'avenir...

Il faut souligner, en outre, une certaine désaffection pour notre langue de la part des milieux masculins. Il semblerait que notre culture soit plus recherchée par la clientèle féminine, plus sensible aux formes de notre enseignement, les jeunes gens se tournant plus volontiers vers des formations étrangères réputées, peut-être à tort, pour être plus techniques et plus scientifiques.

## II. — Points particuliers.

Au cours des visites, certains problèmes plus particuliers ont retenu l'attention de la délégation. Elle vous les présente sans les résoudre présentement, se réservant de les examiner et de vous faire ultérieurement des propositions.

Elle n'a pas fait un choix ni dans leur importance, ni dans leur urgence et vous les expose dans l'ordre des visites.

1° En ce qui concerne l'*Institut français d'Athènes*, la description qui a été faite de son organisation, de ses activités et de ses résultats confirme une réputation sur laquelle il est inutile de revenir. Toutefois, la délégation souligne la nécessité de conserver à cet Institut son caractère essentiel d'établissement d'enseignement du français et de foyer de culture française. *Elle attache le plus grand prix à ce que la diffusion de notre langue et de notre pensée soit le but principal que l'on cherche à atteindre.*

2° L'*Ecole d'Athènes*, dont nous nous plaignons également à signaler l'immense rayonnement au point de vue archéologique, verrait encore ce rayonnement s'accroître par la création d'une institution complémentaire, à l'image de la Villa Médicis à Rome, de la Casa Velasquez à Madrid, où les artistes des pays proche-orientaux pourraient poursuivre des études d'arts plastiques : sculpture et peinture notamment, de numismatique, d'architecture, etc.

3° A l'occasion de sa *visite à Istanbul*, la délégation a eu à connaître d'un problème particulier qui se pose à propos de *l'enseignement aux jeunes Français*.

Nous avons vu, dans le présent rapport, que la colonie française et les élèves étrangers non turcs d'Istanbul et d'Ankara assurent la plus grande partie des ressources de nos écoles par les droits de scolarité qu'ils versent. Ces droits ne suffisent pas à équilibrer les budgets de ces établissements et il est difficile d'obtenir du Département des Affaires étrangères les subventions à leur profit, étant donné que les crédits de ce ministère sont réservés à l'enseignement du français à l'étranger et aux étrangers qui le reçoivent et non à nos ressortissants qui relèvent, en matière d'enseignement, du Ministère de l'Education nationale.

La délégation se propose donc d'intervenir auprès de ce dernier ministère pour obtenir cette aide en faveur de nos jeunes compatriotes, ce qui provisoirement réglerait la question, étant bien entendu que le problème devra être repris sur le plan du principe de la gratuité de l'enseignement aux jeunes Français de l'étranger.

4° *Au Liban*, nous l'avons déjà souligné, la situation est particulière et c'est pourquoi nos efforts doivent être encore plus soutenus.

Les besoins et les demandes en personnel enseignant et en techniciens vont toujours en augmentant. A l'Université Saint-Joseph comme à l'École supérieure des lettres et au Centre d'études mathématiques, les professeurs sont en nombre insuffisant par rapport à l'effectif scolaire. Partout, la délégation a reçu les doléances, à ce sujet, des chefs d'établissements.

Des demandes ont également été enregistrées en ce qui concerne nos *moyens de propagande et de diffusion de notre pensée et de notre culture*. Tous les établissements d'enseignement réclament la réorganisation de leurs bibliothèques par une augmentation du nombre des volumes et de la variété des genres.

Au cours d'une visite fort intéressante de la *station de télévision du Liban*, il a été permis de constater la valeur et l'intérêt de cette grande réalisation à laquelle la France a participé largement. Rappelons que la Compagnie libanaise de télévision est une société privée placée sous la direction du Général Nofal, comportant des administrateurs libanais et français.

Les émissions se font sur deux chaînes, l'une en arabe, l'autre en français, avec parfois des programmes communs. Des pourparlers sont actuellement en cours en vue d'aboutir à l'émission d'un programme scolaire journalier, complétant l'action de nos écoles.

Cependant, un problème important se pose en ce qui concerne les moyens financiers de cette société. Il apparaît qu'une augmentation de capital devra intervenir prochainement ; nous voulons souligner *l'intérêt qu'il y aurait pour la France à prendre une participation importante dans cette augmentation*.

Enfin en *Jordanie*, répétant que les établissements religieux français d'enseignement sont nos seuls représentants dans ce pays et qu'ils ont la lourde tâche d'assurer notre présence culturelle, nous insistons pour que l'aide financière qui leur est accordée par le Département — qui est des plus modestes — *soit augmentée de façon substantielle*, non seulement pour assurer leur meilleur fonctionnement, mais aussi pour accroître et perfectionner leurs activités.

Dans tous ces pays, au cours des visites des établissements hospitaliers qui sont également des lieux de diffusion de notre culture, *la délégation a eu le regret de constater que notre aide financière était insuffisante, parfois inexistante*

comme à Salonique où à l'hôpital Saint-Paul, la subvention pourtant modeste (elle était de 200.000 anciens francs environ), a été supprimée depuis quatre ans.

A Beyrouth, l'hôpital français, l'*Hôtel-Dieu*, est pour l'Université Saint-Joseph l'hôpital d'enseignement. Il est indispensable de lui fournir les moyens de devenir un établissement à la pointe du progrès aussi bien par son installation que par le matériel. Il ne faut pas oublier qu'il est destiné à une élite que nous avons formée à notre culture et que nous devons retenir face à une concurrence étrangère qui devient de plus en plus pressante.

Mais, parallèlement, l'effort devra porter sur un établissement dont l'hôpital est un prolongement direct : la *Faculté de Médecine et de Pharmacie de l'Université Saint-Joseph*. Il faudra donner à cet établissement d'enseignement supérieur les moyens de parfaire et de développer son enseignement en facilitant l'agrandissement de ses locaux, le perfectionnement de ses méthodes, afin de créer avec l'hôpital d'enseignement un véritable ensemble universitaire.

### III. — Politique d'avenir.

Notre action, nous le rappelons, devra porter sur deux points :

1° *Résoudre le problème de l'enseignement aux jeunes Français de l'étranger ;*

2° *Assurer notre présence culturelle par la diffusion de notre langue et le rayonnement de notre pensée, grâce à des moyens toujours renouvelés et adaptés aux besoins de la vie moderne.*

Une considération importante devra nous guider : la concurrence que nous rencontrons et qui va grandissant en importance et en force. La prudence doit nous empêcher de croire à des situations apparemment satisfaisantes. Nous devons non seulement assurer et maintenir nos positions actuelles, mais œuvrer pour l'avenir.

1° En ce qui concerne le problème de l'enseignement aux jeunes Français de l'étranger, notre politique ne doit pas méconnaître que *nos jeunes compatriotes établis hors de France peuvent légitimement prétendre au bénéfice de la législation applicable en matière d'éducation* : il ne saurait donc leur être refusé le



droit à l'enseignement, en même temps que devrait leur être accordée la *gratuité* des enseignements primaire et secondaire.

Il n'est pas dans notre projet d'envisager la construction d'écoles dans des lieux parfois retirés où la colonie française est restreinte, mais, par contre, un système de bourses d'entretien versées aux familles, ainsi que l'extension de l'aide à l'enseignement privé permettrait une solution partielle du problème.

On pourrait également prévoir une organisation plus poussée de l'enseignement par correspondance. Cette méthode d'enseignement, qui est un excellent instrument, a déjà fait ses preuves ; elle pourrait être améliorée par la participation à la diffusion de cet enseignement de moniteurs spécialisés groupant les élèves, surveillant et dirigeant les études. Elle pourrait être complétée grâce à l'enseignement par radio qui donne en France d'excellents résultats, soit par des émissions directes, là où elles pourraient être captées, soit par des émissions enregistrées mises à la disposition des radios étrangères qui voudraient bien en assurer la diffusion. Il n'est pas non plus déplacé de penser que, dans des pays d'expression française — nous voulons parler du Liban, où, ainsi que nous l'avons signalé, existe une chaîne de télévision en français — des émissions scolaires télévisées, pourraient donner les meilleurs résultats.

Si nous insistons sur cette question de l'enseignement aux jeunes Français, c'est parce que nous estimons qu'il commande souvent le problème de l'émigration de nos ressortissants. Il est évident qu'à l'heure où la France doit « exporter » ses hommes pour la représenter et lui assurer la place qu'elle mérite dans le monde, et ce dans tous les domaines, nous devons favoriser le départ de familles qui parfois hésitent en raison de ce problème de l'éducation des jeunes enfants.

Cet obstacle franchi, sera facilitée incontestablement l'installation à l'étranger de nos entreprises, qui sont un des facteurs les plus actifs de notre influence culturelle, économique et technique.

2° La politique devant favoriser notre présence culturelle s'appuiera sur des moyens divers :

— *renforcement des missions culturelles*, accroissement du nombre des professeurs et des techniciens par une assistance technique plus poussée, mais aussi par une aide financière accrue aux institutions assurant cette présence culturelle.

La délégation estime nécessaire de préciser son point de vue en ce qui concerne le critère d'assistance qui ne doit pas être une application étroite et formelle d'un concept juridique de nationalité.

Il a été précédemment mentionné que dans certains pays la législation interne des Etats ne permettait pas la création d'école étrangère, en Turquie notamment, et que, dans ce cas, les établissements culturels étrangers ne disposaient d'aucun statut.

Il en résulte donc pour ces institutions l'obligation d'adopter des formes juridiques particulières, parfois curieuses à l'égard de notre législation. De même, en ce qui concerne les établissements d'enseignement privés, rattachés dans certains cas à des ordres religieux non français. Devrions-nous, alors, refuser une aide à ceux qui dispensent notre culture ?

Ce n'est pas l'avis de la délégation qui insiste au contraire pour qu'une aide soit accordée à tous ceux qui contribuent au rayonnement de la pensée française.

*Ce n'est pas la vanité de « drapeau » qui doit justifier notre appui, mais l'efficacité des services rendus à notre cause.*

D'autres moyens compléteront cette aide directe :

— augmentation des bourses accordées aux étudiants étrangers, à la fois en nombre et en volume ;

— amélioration des conditions d'accueil aux étudiants étrangers. Nous ne devons pas méconnaître nos erreurs dans ce domaine : d'une part, l'insuffisance des moyens matériels mis à la disposition de ces étudiants et notamment sur le plan du logement ; d'autre part, la difficulté d'accès à nos grandes écoles, qui n'offrent pas de conditions particulières d'admission à des jeunes, évidemment défavorisés par des études différentes, à laquelle s'ajoute le dépaysement.

Dans le domaine de la *propagande*, nous devons aussi :

— revoir le problème de la distribution de notre presse, de nos périodiques et de nos livres, dont le prix de vente est trop élevé en raison des tarifs excessifs des transports, aériens en particulier.

— réorganiser et agrandir les bibliothèques, augmenter le nombre des volumes ;

— assurer une plus grande distribution de nos films de long et de court métrages en renouvelant ou en installant le matériel de projection nécessaire ;

— réorganiser les tournées théâtrales et musicales en augmentant leur nombre et en variant les genres, les artistes et les troupes.

A l'issue de cette énumération peut-être trop longue et pourtant incomplète des tâches qu'il nous reste à accomplir pour perfectionner l'œuvre considérable — nous ne le soulignerons jamais assez — déjà réalisée, nous ne pouvons ignorer le problème du financement.

Il est évident que de tels projets coûteront fort cher en valeur absolue. Mais l'effort financier, en valeur relative, sera toujours minime, comparé à l'effort correspondant de nos concurrents étrangers.

Votre délégation veut, en terminant, vous apporter un encouragement.

C'est avec une grande satisfaction qu'elle a pu constater, par l'accueil qui lui était réservé dans ces pays, que la France y jouit d'un grand prestige. Il est de notre devoir de maintenir cette tradition et de rendre la présence française toujours plus active, toujours plus vivante.